

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique	\$8.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

L'abolition de la commission du service municipal

Si jamais on trouve étouffés l'un ou plusieurs, ou tous les membres du comité des bills privés, jamais la Logique ne sera soupçonnée de ce méfait.

Ces messieurs ont exprimé leur intention de ne pas toucher à la sacro-sainte cédule B, approuvée par les électeurs. Ils ont un respect pour les contribuables, ardent et entier, à les entendre.

C'est à cause de ce respect pour les contribuables qu'ils refusent de toucher aux pouvoirs du maire.

C'est à cause de ce respect qu'ils refusent de rendre aux échevins le droit d'exiger un rapport de l'exécutif dans un temps raisonnable.

C'est encore à cause de ce respect qu'ils refusent au conseil le droit d'amender les contrats à lui soumis par l'exécutif (bien que ce droit existât dans la cédule B initiale).

C'est d'un beau zèle. Mais voyons un peu si ce zèle n'a pas parfois des distractions.

On a aboli aussi la clause de la charte qui constituait la commission du service municipal.

Cet article introduisait dans l'administration d'une grande ville une expérimentation très intéressante.

Elle avait été réclamée par les syndicats des employés municipaux.

Elle tendait à supprimer cette plaie hideuse du patronage qui est cause que, dans tous les services, il faut mettre deux employés où un seul compétent suffirait de façon générale.

Elle tendait à assurer pour tous les postes le recrutement selon le mérite et les qualifications.

Elle tendait à favoriser la promotion du plus apte.

Elle aurait, par exemple, mis fin aux abus actuels dans le recrutement de la police et elle pourvoirait, de façon logique, au remplacement de M. Pierre Bélanger comme chef de police, quand il s'en ira.

C'était trop beau pour durer.

D'après le compte rendu des journaux, M. Brodeur en a proposé l'abolition parce qu'elle serait impraticable. Et le comité, de gaieté de cœur, lui a accordé sa demande.

Or qu'a-t-il fait en se rendant à cette demande?

Il a passé l'éponge sur une scandaleuse violation de la charte depuis plus de trois ans qu'elle est en vigueur. Il a sanctionné une illégalité effrontée.

Sans se donner comme aujourd'hui la peine de se rendre à Québec pour demander l'abolition de cet article, M. Brodeur et ses collègues de l'exécutif se sont contentés de l'ignorer, d'ignorer un article de la charte qui leur commandait de former cette commission, qui était impératif.

Et qu'on veuille bien nous dire si cet article n'avait pas été approuvé par les électeurs.

On peut juger à cela du sérieux et de la logique du comité et de ceux qui l'inspirent.

La vérité c'est que, dans un moment de distraction, le comité des bills privés de Québec avait dressé cette barrière imprévue contre le patronage que tous les députés ne cessent point de favoriser, quand ils sont conscients, car il est l'un des plus forts auxiliaires du politicien, l'une des ancre qui le retiennent au pouvoir, ou l'un des moteurs qui l'y poussent.

La vérité, c'est que le parlement de Québec, entre autres, soumis à un gouvernement qui pousse plus haut que toute autre administration le souci du népotisme et du patronage, craignait les effets de cette commission du service municipal. Si elle avait donné de bons résultats à Montréal, les électeurs se seraient demandés: Pourquoi pas exiger à Québec ce qui donne de bons résultats à Montréal?

Et voyez-vous le démenagement piteux à la cloche de bois de toute la smala, de tous les cousins, oncles, neveux, cousines, tantes et nièces?...

De grâce, après cela, que l'on mette fin à la vieille farce et que l'on cesse de prétendre que l'on professe un grand respect pour la cédule B.

Pauvre cédule, on la viole sans plus de vergogne que la charte, sa mère!

Un journal prétend que, de l'avis unanime, on se félicite à Québec de l'administration de M. Brodeur. C'est fort possible. M. Médéric Martin, à la suite de la sienne, à la suite des deux déficits successifs, des fantaisies de la rue Drolet, du contrat du tramway et autres, a été nommé conseiller législatif par le gouvernement de Québec.

Dès lors que l'on semble content à Québec de l'administration de M. Brodeur, définissons-nous et commençons à prier pour cette enquête royale dont il est question dans la coulisse municipale et qui jettera une opportune lumière.

Il ne s'agit plus cette fois de la police. Il ne s'agit plus de faire couler sur la ville un flot de boue. Mais on pourra chercher, par exemple, comment ont été mis en vigueur les règlements de construction, comment on les a respectés, ce qu'on a fait pour l'hygiène, pour l'assainissement du lait et, surtout, ce qu'on n'a pas fait, quel est le chiffre de notre mortalité infantile et celui de notre mortalité par la tuberculose.

Pour juger d'une administration municipale, la feuille d'impôt n'est pas une pièce qui doive seule compter. La population n'a et ne doit aucune reconnaissance à l'administration de ce qu'elle a épargné quelques milliers de dollars de taxes à quelques propriétaires cossus; ce qui compte, c'est le soin qu'elle a pris de la protection de la population au point de vue moral et sanitaire.

C'est là-dessus qu'il faudra juger l'administration Brodeur. Et sous ce rapport, même en Chine, partout, sauf à Québec, elle serait déconsidérée.



Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

La session d'Ottawa

Une attaque contre le contrat Petersen

M. Low défend l'attitude du gouvernement — M. Stevens à l'attaque — La Chambre approuve plusieurs traités.

Nouvelle mise au point relativement au rapport du vérificateur-général.

(Par Leo-Paul Desrosiers)

Ottawa, le 3. — L'une des deux grandes batailles de la session s'est engagée aujourd'hui. Le ministre du Commerce a introduit la résolution qui sert de base au contrat Petersen, et les partis ont tout de suite pris position. Les conservateurs, comme de bons et excellents oppositionnistes, n'en veulent pas entendre parler, et les progressistes restent dans l'expectative. C'est un secret de polichinelle que ces derniers auraient préféré de beaucoup voir le gouvernement utiliser la marine marchande canadienne pour tuer le monopole, au lieu d'aller dévaler à Londres une compagnie anglaise à laquelle il faudrait donner un subside de \$1,375,000 par année. Quant à dépenser notre argent, pourquoi ne pas le dépenser pour les navires que nous avons et qui sont à l'ancre en nos ports à se désolier? Les partisans de M. Forke craignent aussi que cette affaire Petersen fournisse au gouvernement le moyen de remplir sa caisse électorale. Mais dès le début de son discours, M. Low avait enlevé au débat actuel beaucoup de son importance en déclarant que le gouvernement avait décidé de former un comité spécial de la Chambre pour étudier le bill, lorsqu'il en serait rendu à sa seconde lecture, entendre les représentants de toutes les parties en cause, faire une enquête approfondie des taux de transport océaniques et rédiger son rapport au gouvernement. L'engagement préliminaire perdait tout de suite de sa gravité. Car l'intention de se transporter tout de suite dans la capitale et de soumettre à tous les intéressés l'ensemble de la question des tarifs, et, plus tard, le vrai combat reprendra en Chambre sur la troisième lecture. En prenant cette décision, le gouvernement a certainement fait preuve de sagesse, car les progressistes, comme nous l'avons vu, ne sont pas très bien disposés et le rapport Preston ne lui fournissait pas une base suffisante pour étayer sa législation.

Enfin, ajoute M. Low, le gouvernement a pris le seul moyen à sa disposition pour briser le monopole et il était temps que le gouvernement agisse.

M. STEVENS A L'ATTAQUE

M. Stevens lance l'attaque de son parti contre le projet gouvernemental. Comme d'habitude, il fait un bon discours. Le discours du trône, dit-il, promettrait une plus libre circulation des marchandises et le contrôle des taux océaniques. Or, la loi que le gouvernement présente ne peut avoir ces deux effets, c'est évident. Il base son action future sur le rapport Preston. Et ce rapport est partial, fait par un homme préjugé qui est parti avec l'idée que le monopole existait, qu'il était mauvais, qu'il avait condamné d'avance. Or, la conférence, qui existe, a ses bons côtés. Elle stabilise les taux, elle donne la régularité du service, elle fournit, chaque printemps, aux exportateurs, une liste de voyages de chaque navire avec les dates et précisions nécessaires. Voilà bien des avantages. Il faut aussi prendre en considération le fait que les taux d'assurance sont élevés sur la route du St-Laurent, que les compagnies transatlantiques n'en sont pas responsables, et qu'ainsi elles doivent charger des taux plus élevés pour venir à nos ports. C'est dans cette dernière direction que le gouvernement devrait plutôt faire porter ses efforts.

La farine, le blé, le bétail, le sucre, ajoute M. Stevens, sont l'objet d'une forte compétition dans le transport, et le monopole n'en fixe pas les taux. Les navires irréguliers exportent presque tout le blé qui passe par Montréal et à des prix plus élevés que les compagnies régulières. De plus, c'est du blé américain qui nous arrive au début de la saison qui passe surtout par le port de Montréal. Est-ce que le gouvernement va fournir un subside pour le transport du blé américain? Non, répond M. Mackenzie King, parce que le gouvernement baissera les taux sur les produits canadiens seulement. Le contrat ne le dit pas, mais il est trop évident que le gouvernement s'est engagé à faire baisser les taux sur les produits canadiens seulement.

M. Stevens dit que le contrat ne dit pas non plus que le gouvernement s'est engagé à faire baisser les taux sur les produits canadiens seulement. Le contrat ne le dit pas, mais il est trop évident que le gouvernement s'est engagé à faire baisser les taux sur les produits canadiens seulement.

Parlant des immigrants, M. Stevens dit que les navires leur fournissent plus d'accommodation qu'autrefois. On ne les transporte plus de ce chef et le subside que le pays lui-même faisait il y a 25 à 30 ans. Alors ne soyons pas trop surpris si les prix montent énormément.

M. Bristol, un autre conservateur, devait établir quelques arguments plus tard un des meilleurs arguments qu'il aient été mis à jour jusqu'à date contre le contrat Petersen. Les dix navires que l'Armateur anglais fera construire, et qui jageront chacun 9,000 tonnes, dit-il, ne peuvent coûter plus de 10 à 11 millions. C'est un maximum. Et le gouvernement donnera, en dix ans, à la compagnie Petersen, une somme de treize millions. C'est donc dire qu'avec le subside seulement, la compagnie paiera ses navires en moins de dix ans. D'un autre côté, elle aura aussi des revenus, car elle ne transporterait pas pour rien, à l'aller et au retour, les marchandises qu'on lui confierait. Avec les revenus qu'il arriverait de ce chef et le subside que le pays lui accorde, elle est capable de payer le coût complet de ses navires, plus une somme importante et qui représentera des profits fabuleux. Cet arrangement trop favorable peut la décider à laisser en plan le Canada lorsqu'elle aura fait assez d'argent à nos dépens pour absolument juste sous tous les rap-

La session de Québec

M. Caron présente ses crédits à la Chambre

L'opposition les épluche consciencieusement — M. J. Dufresne demande que des fermes de démonstration soient données aux agronomes pour qu'ils prouvent leurs connaissances pratiques — Le ministre de l'Agriculture revient sur la question des agriculteurs — Il est décidément condamné au "Ponton" à perpétuité.

ON ADOPTE PLUSIEURS LOIS

Québec, 4. (D.N.C.) — Le travail sessionnel a progressé quelque peu, hier après-midi, à l'Assemblée législative, alors que la députation a adopté plusieurs projets de loi présentés par le gouvernement sans de trop longues discussions. Cependant, il semble que la votation des crédits du ministère de l'Agriculture va donner lieu à une longue critique de la part de l'opposition.

Le premier item de ce département, une somme de \$550,000, pour l'encouragement en général de l'agriculture, les fermes de démonstration comprises, a été proposé à la Chambre, hier après-midi. Aussitôt que la Chambre se fut formée en comité des subsides, les membres de l'opposition sortirent de leurs pupitres le rapport du ministre de l'Agriculture, les comptes publics, des extraits de journaux et les questions surgirent, nombreuses, de tous côtés. M. Caron répond avec tellement d'empressement et de patience aux questions des oppositionnistes — il semble qu'il n'y ait que ces députés qui s'intéressent aux agriculteurs, car les ministères font très peu souvent de demandes de renseignements — qu'il donne l'impression d'aimer ces débats et ces joutes oratoires. Ces questions, ces réponses, ces débats, montrent parfois une intéressante situation et précisent des faits connus. Si l'on en juge par la série de questions posées hier, par l'opposition, la discussion sur les subsides de l'agriculture sera très longue et apportera d'intéressants renseignements à la députation et aux cultivateurs.

M. GALPEAULT EST PRIS

M. Galpeault, ministre du Travail, s'est fait jouer, un tour, hier. M. Bercovitch, député de St-Louis, a réussi à faire adopter par la Chambre un projet de loi qui avait été basé sur des suggestions faites par le ministre au cours des remarques que celui-ci faisait récemment, en s'opposant à un autre bill du même député, relatif à l'exemption des biens saisisables. M. Bercovitch voulait tout d'abord exempter de la saisie tous les effets mobiliers dans les jugements de moins de \$50.00. Ce bill fut battu, mais M. Bercovitch est revenu avec un autre projet de loi qui a pour effet de porter à \$400 la valeur des effets mobiliers exempts de la saisie. Ce projet de loi fut voté en troisième lecture hier. Il y eut vote, au comité général de la Chambre, et presque tous les députés se prononcèrent en faveur de cette mesure.

M. Bercovitch expliqua que son projet de loi a pour objet d'élever à \$400 le montant du mobilier qui ne peut être saisi à la suite de jugements. Il présente ce bill parce que lors du débat précédent sur un sujet à peu près semblable, M. Galpeault s'était prononcé favorablement à une augmentation de la valeur du mobilier exempté de la saisie.

M. Côté, député de Bonaventure, qui s'était opposé au premier bill de M. Bercovitch, se prononce contre le bill actuel. Il croit que la Législature présente donne à l'ouvrier une protection suffisante et rappelle qu'il faut protéger le créancier comme le débiteur. Une exemption du mobilier à \$400 aura pour effet de nuire au crédit des ouvriers et des cultivateurs.

M. Duranleau est en faveur de porter l'exemption à \$300 au lieu de \$400, vu que le prix des meubles est diminué.

M. Mercier, des Trois-Rivières, appuie le projet de loi de M. Bercovitch et croit que le prix des meubles est suffisamment élevé encore pour porter l'exemption à \$400. Il demande aux députés ruraux d'appuyer les députés des villes.

M. Duranleau fait remarquer que la loi actuelle couvre beaucoup de mobilier alors que le bill de M. Bercovitch couvre seulement quelques articles. M. Tétreau appuie le bill Bercovitch et croit que cette augmentation de l'exemption protégera non seulement l'ouvrier mais la population en général. Le bill est voté presque à l'unanimité.

La Chambre vote ensuite quelques bills du gouvernement, dont nous avons déjà dit quelques mots et expliqué la portée. Ainsi, M. Perreault explique que les chasseurs, suivant les amendements qu'il propose à la loi de la chasse, ne pourront chasser le chevreuil depuis deux heures après le coucher du soleil et une heure avant son lever. L'objet de cet amendement est d'empêcher la chasse du chevreuil au moyen de lumières durant la nuit. Il est très difficile de faire cesser cette chasse défendue.

Un autre amendement permet au lieutenant-gouverneur en conseil de

déterminer les endroits où la chasse aux rats musqués avec chiens sera défendue. En certains endroits les chiens détruisent les trous des rats musqués et causent beaucoup de torts à la famille. L'amendement principal prolonge à 1930 la prohibition du commerce de la perdrix qui devait se terminer en octobre prochain.

M. Perreault affirme qu'il se fait un massacre de chevreuils dans certains comtés et la chasse avec des lumières se fait sur une grande échelle. Il faut rendre la loi plus sévère. Les amendements sont adoptés unanimement.

A son tour M. David explique que le but d'un projet de loi qu'il présente est de soumettre les corporations scolaires à la loi concernant l'examen des livres des municipalités.

Les corporations scolaires, à leur demande ou sur les plaintes, pourront faire vérifier les livres de leurs secrétaires-trésoriers. Cette vérification sera faite sous la direction du ministère des affaires municipales, à la demande du secrétaire de la province.

Ainsi, l'inspection des livres des municipalités et des corporations scolaires sera faite par le même bureau des inspecteurs-vérificateurs.

M. Langlais voit dans ce projet de loi une nouvelle atteinte à l'autonomie des corporations scolaires, mais M. David qualifie cette inspection de "bienveillante", dit qu'elle est faite sans débours pour la municipalité. Le ministre ajoute que l'an dernier le département des affaires municipales n'a pu suffire à répondre aux demandes faites par les municipalités. Le bill est adopté sur division.

M. Nicol soumet à la Chambre un projet de loi qui a pour but d'exempter de la licence de colporteurs les colporteurs qui vendent de la gasoline. Le gouvernement prend cette attitude parce que des municipalités ont exprimé le désir de faire payer des taxes à ces colporteurs et que le gouvernement veut éviter la double taxe.

La Chambre, en comité des subsides, est appelée à voter un crédit

Suite à la deuxième page

Le cas de Wembley

LA PART DU GOUVERNEMENT

Le Canada de ce matin a l'air de croire que le principal grief que l'on fasse au gouvernement fédéral, à propos de l'exposition de Wembley, se rapporte au petit nombre d'exposants canadiens-français qui figurèrent là-bas l'an passé. Nous ignorons sur quoi se fonde le Canada pour en arriver à de pareilles conclusions; mais, pour ce qui nous concerne, nous entendons bien qu'il n'y ait sur ce point aucune confusion.

Nous ne pouvons demander au gouvernement que de faire dans la province de Québec et dans les milieux français une publicité égale à celle qu'il fait dans les autres provinces et dans les milieux anglais. Qu'après cela le nombre des exposants canadiens-français soit ou non proportionnel à celui de leurs confrères de langue anglaise, nous n'aurions sûrement pas à le lui reprocher.

Or les exposants canadiens-français n'auront pas voulu profiter d'une aubaine, ou ils auront jugé qu'en l'espèce il ne valait pas la peine de faire cette démarche; mais, dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement sera hors de cause.

Ce qu'on a, l'an dernier, reproché aux autorités fédérales, c'est de n'avoir pas, dans les choses qui relevaient directement d'elles, dans les inscriptions officielles, par exemple, accordé au français une part égale à celle que l'anglais-Sud faisait au hollandais, à celle que faisait à l'arabe l'île de Chypre.

Et c'est cette erreur dont nous voulons, cette année, empêcher la répétition.

Le Canada est l'organe officiel français du parti libéral dans la plus importante ville du Canada; le directeur du Canada est député aux Communes. Le journal et son directeur sont ainsi en excellente posture pour inciter le gouvernement à poser un acte de simple bon sens, pour empêcher qu'on dise demain, dans les journaux d'Europe, que le français tient à Wembley une place inférieure à celle du hollandais, du turc ou du grec.

Nous voulons espérer que ni l'un ni l'autre ne laisseront passer cette occasion de rendre service aux leurs — et au pays tout entier.

O. H.

DEMAIN: Le Devoir publiera un article de M. Henri Bourassa à propos du récent débat sur le divorce, aux Communes d'Ottawa.

d'argoulets chargés de protéger les habitants à campé à cet endroit; 60, la Deuxième avenue portera le nom de Subercase en souvenir du commandant des troupes envoyées au secours des habitants lors du massacre de Lachine; 70, la Troisième avenue deviendra l'avenue Jean Millot d'après le premier concessionnaire habitant Ville LaSalle (vers 1670); 80, on n'appellera plus la Quatrième avenue que l'avenue Robert Cavellier, du nom du fondateur de LaSalle; 90, le nom du donateur de la première chapelle du vieux Lachine (aujourd'hui Ville LaSalle) passera à la postérité si on l'applique à ce qui est présentement la Cinquième avenue; 100, le nouveau nom de la Sixième avenue sera celui de Jeanne Malteu épouse de Jean LeRoy, premier concessionnaire de cette partie de territoire (vers 1673); 110, on donnera à la Septième avenue le nom dudit Jean LeRoy.

On a sans doute remarqué que M. le maire de Ville LaSalle veut changer les noms vides, américains, abominables de Deuxième avenue, Troisième avenue, etc. en noms celtiques, en noms bien vivants. En cela et c'est possible en bien d'autres choses, la jolité municipalité de LaSalle l'emportera sur sa puissante voisine, la "cité" de Lachine ("cité", ainsi le veulent les arroseuses automobiles de Lachine).

Tristan PANSIF.

Bloc-notes

M. Pugsley

Cet ancien ministre du cabinet Laurier, qui accepta un poste des gouvernements unionistes, à l'époque de la fusion dans un cabinet de guerre de presque tous les éléments anglais du Canada, fut jadis un des hommes les plus apaisés discutés, parmi les politiciens du pays. Il avait, comme un grand nombre des hommes publics venus du Nouveau-Brunswick à Ottawa, une souplesse de caractère et un esprit d'opportunisme remarquables. Violentement attaqué par certains de ses collègues du Nouveau-Brunswick, il se retrouva aux côtés d'eux, quand vint le régime unioniste; et il accepta, en quittant sans scrupule Sir Wilfrid Laurier, un poste important d'anciens adversaires politiques, pour en recevoir ensuite un autre du parti libéral qu'il avait abandonné en 1918, dans l'opposition, mais qui avait repris le pouvoir en 1921. Prompt à évoluer, voir à oublier d'anciennes querelles, non moins vif à revenir à ses anciens amis politiques qu'à les quitter, souriant et suave, M. Pugsley fut en même temps que politicien subtil et insinuant, homme prêt à savoir se retourner en temps opportun.

Pour Chicago

A la suite du tremblement de terre de samedi dernier, un savant des Etats-Unis vient d'affirmer que dans dix mille ans les Chutes Niagara seront à sec, que les grands lacs se déverseront, comme il y a quelques centaines de mille ans, dans le Mississippi et que le fleuve Saint-Laurent perdra alors une énorme partie de son volume. Dans ces circonstances les Américains qui veulent un plus grand déversement des grands lacs dans les égoûts de Chicago et parlent de construire d'immenses barrages en travers du fleuve Saint-Laurent pour en retirer de la force motrice, par milliers de chevaux-vapeur, seraient bien de prendre un peu patience. Qu'est-ce, en effet, qu'une attente de dix mille années? Peu de chose.

Un exemple

Les journaux à sensation citent sans doute comme patronne, à leurs nouvelles, cette ancienne comédienne du nom d'Anne Royall qui, chargée d'aller prendre en entrevue à John Quincy Adams, alors président des Etats-Unis, finit par le trouver nageant dans le Potomac, où il se rafraîchissait. Elle s'assit sur les vêtements que le président avait enlevés avant de se jeter à l'eau. Comme les présidents de la république américaine étaient en ce temps-là d'esprit très démocratique, ils n'avaient pas de gardes du corps. Aussi Anne Royall, assise sur les berges du Potomac, dans lequel se baignait le président, ne consentit à lui laisser reprendre ses vêtements et à s'en aller qu'après lui avoir arraché les déclarations qu'elle en voulait obtenir. C'est pour des exploits de ce genre qu'on appelle aujourd'hui Anne Royall la mère du journalisme jaune, The Mother of Yellow Journalism.

Pour M. Hocken

Pris à partie par la Sentinelle du député orangiste Hocken, M. Choquette, magistrat à Québec et ancien sénateur, vient de riposter vertement au grand-maître orangiste. Il lui rappelle entre autres choses que tous ceux qui reçoivent officiellement, lors du dernier voyage de la Bonne Entente, les députés ontariens à Montréal et à Québec, leur parlent en anglais; il n'y eut, dit le lieutenant-gouverneur, du premier ministre, des six ministres et des quarante-trois députés de l'Ontario, "personne capable de leur dire publiquement merci en français. Il y eut bien deux bons discours français, ceux de Mgr McNeil et de M. Bruce Taylor; mais ces deux personnes ne sont pas nées en Ontario, l'une et l'autre sont originaires des Provinces Maritimes", dit M. Choquette. Le contraste entre les visiteurs et leurs hôtes reste frappant.

G. P.

Billet du soir

Baptême de rues

De même qu'une visite chez le dentiste l'après-midi, n'empêche pas une demoiselle de revêtir une robe neuve, le soir venu, ainsi la récente extraction que l'aimable gouvernement Taschereau a pratiquée sur Ville LaSalle n'empêchera pas cette jolte municipalité d'être en blénoit.

La petite ville que mille quatre cents Irquois ont ensanglantée dans la nuit du 5 août 1689 va changer les noms de quelques-unes de ses rues. Les nouvelles plaques indicatrices ne porteront le nom d'aucun membre du gouvernement ci-haut mentionné.

À la demande du conseil municipal de Ville LaSalle le maire actuel, M. Anatole Cartignan, qu'un geste rapide, peut-être même autoritaire du patronel gouvernement ci-dessus nommé descendra bientôt au rang de simple LaSallot, M. le maire a cherché les noms les plus

propres à rappeler les grands événements de l'histoire de Ville LaSalle.

Voici les changements que M. le maire suggère à son conseil après avoir fouillé dans sa bibliothèque: 10. Attendez que les limites actuelles de Ville LaSalle étaient autrefois celles de la première paroisse des Saints-Anges de Lachine (mieux connue sous le nom de village Lachine ou vieux Lachine), le nom de l'avenue Edward sera changé en celui de John Fraser, en souvenir de l'auteur d'une histoire du vieux Lachine; 20. en mémoire d'un ancien maire de la vieille paroisse le nom de Central Avenue sera changé en celui de John Parker; 30. la nouvelle rue à l'ouest du vieux Lachine portera le nom du premier curé de Lachine, Pierre Rémy; 50. la Première avenue sera désormais l'avenue des Argoulets et rappellera qu'au début de la colonie un corps

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la première page)

lancer sa flotte sur des routes commerciales plus fructueuses et plus lucratives. On attache une grande importance à cet argument de M. Bristol qui est au courant des affaires maritimes. C'est pourquoi on commence à dire librement, ici et là, que ce contrat va fournir au gouvernement l'occasion de gagner sa caisse électorale sous couleur d'aider à l'ouest du pays.

M. Macmaster a parlé pour les libéraux. Il a rappelé les conclusions du rapport du comité de l'agriculture, en 1922. On avait reconnu, après enquête, qu'il y avait monopolie des taux de transport du bétail, de la farine et des grains et que les conférences des compagnies de navigation nuisaient au trafic. Les compagnies avaient même tenté de bloquer l'enquête. M. Macmaster est heureux que le gouvernement ait décidé de former un comité parlementaire qui étudiera toute cette question.

M. Leader, un progressiste, parle de l'élevage pour lequel l'Ouest est si bien adapté et qui déperit, faute de débouchés. Il faut baisser les taxes océaniques, cultiver surtout le marché oriental et agir sans délais. Mais M. Leader préférerait que le gouvernement se serve de la marine marchande.

Et le général Clark ajourne à demain le débat.

Pendant que M. Stevens attaquant avec violence M. Preston, l'auteur du fameux rapport, le premier ministre s'est levé pour lui dire qu'il profitait de son immunité parlementaire pour couvrir d'injures un homme respectable. Et M. Stevens a déclaré tout de suite qu'il était prêt à abandonner le privilège de son immunité parlementaire pour aller rencontrer M. Preston devant les tribunaux si celui-ci voulait bien lui faire l'honneur de le poursuivre.

M. Gonthier a mis le pied sur un nid d'abeilles. Les abeilles se faisaient maintenant et menaçaient de le piquer. Hier c'était M. Robb. Son attaque mordante du rapport du vérificateur-général n'a pas trop surpris le monde politique de la capitale. On dit depuis quelque temps dans la coulisse que le ministre intermédiaire des finances et M. Gonthier ne sont pas dans les meilleurs termes, que le premier a pour le second une antipathie inexplicable, et que tout ne va pas bien dans ce coin de notre administration.

Mais M. Robb, ayant entrepris de défendre son ministère contre le vérificateur-général, les autres se croient obligés d'en faire autant. Aujourd'hui, c'est M. Graham Bell, sous-ministre des chemins de fer et canaux, qui a lancé sa lettre dans le grand public. Il s'attaque, pour sa part, à cette partie du rapport de M. Gonthier qui traite des méthodes défectueuses employées par les ministères pour manipuler et conserver le matériel qu'ils ont dans des dépôts.

M. Graham Bell trouve que M. Gonthier aurait dû s'abstenir de tous commentaires défavorables sur ces dépôts lorsqu'il ignorait la valeur exacte du matériel qu'on y conservait. Personnellement, le sous-ministre des chemins de fer croit que la valeur de ce matériel, en tant qu'il s'agit de C. N. R., est de \$29,000,000 et que ce n'est pas trop pour le chemin de fer le plus étendu du Canada.

Le matériel du ministère des canaux avait une valeur de \$447,725, au premier janvier, dit-il, dont 75 pour cent était formé de bois, de ferronneries, valves et parties de portes d'écluse. Le reste du matériel vaut environ \$125,000.

M. Graham Bell ajoute que les méthodes de vérification et de contrôle sont efficaces et pratiques. Il admet que la critique de M. Gonthier est fondée sur un point : le personnel est mal logé et dans des conditions désavantageuses. Mais c'est parce que les ministères ont insisté pour diminuer les dépenses afin d'effectuer des économies partout. Et c'est tout pour aujourd'hui, car MM. les fonctionnaires sont montés. Et M. Robb s'étant placé au premier rang pour leur servir de chef et de paravent, ils ne craignent plus alors de suivre et d'intervenir à leur tour. D'autres surgiront, croit-on, ces jours-ci. Et M. Gonthier leur répondra à tous ensemble. Remarquons en passant que le ministre qui mène l'attaque contre le premier vérificateur général canadien-français est un ministre anglais élu dans un comté à grande majorité canadienne-française. Nous sommes punis par où nous péchons.

Un examen attentif de la lettre de M. Robb et de M. Graham Bell révèle bien des points faibles et des imprécisions dont M. Gonthier, comme on le croit, saura profiter.

Au début de la séance, le premier ministre avait fait ratifier deux des quatre traités que nous avons conclus avec les Etats-Unis sur diverses matières, et que M. Ernest Lapointe a tous signés. Le premier a pour objet de supprimer la contrebande sur la frontière internationale et de faciliter l'arrestation et la poursuite des personnes qui enfreignent les lois sur les drogues. Le second allonge la liste des crimes punissables d'extradition en y ajoutant la contrebande des drogues.

Le premier ministre a expliqué assez longuement le premier traité. C'est un "arrangement coopératif international" qui a été signé et négocié en 1923, à la suite d'une visite que nous ont faite de hauts fonctionnaires américains. Le sénat des Etats-Unis l'a ratifié, et il deviendra en force aussitôt que le gouvernement canadien se sera prononcé lui-même. Le gouvernement canadien a suivi la procédure établie en 1923 à la conférence impériale.

M. Mackenzie King ajoute qu'en vertu du traité les agents de douanes des deux pays s'envoient des informations sur la contrebande qui se prépare dans leur pays respectif. Ils refuseront aussi de laisser partir les navires pour des destinations que ceux-ci ne peuvent apparemment atteindre lorsqu'ils seront chargés de cargaison spéciale. Les fonctionnaires d'un pays pourront aussi témoigner devant les tribunaux de l'autre pays si celui-ci le demande. Enfin, ce traité donne au Canada le droit d'envoyer des li- queurs fortes au Yukon en passant sur le territoire américain.

Dans un discours qu'il a fait un

peu plus tard, le ministre de la justice a annoncé l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, une loi contre la contrebande qui se fait actuellement entre les deux pays et qui prend des proportions inquiétantes. Les boissons fortes, le tabac, le coton et les lainages passant en abondance la frontière sans payer de droits. M. Graham devait aussi annoncer, un peu plus tard, que le gouvernement nommerait des agents spéciaux, sous peu, et que la Commission du service civil ne les choisirait pas. Elle n'est pas apte à les choisir, elle n'est pas compétente, car les examens qu'elle fait passer ne portent et ne peuvent porter sur la moralité des gens.

Le débat qui a précédé la ratification des deux traités fut très court. Les orateurs ont surtout parlé de la contrebande qui sévit actuellement sur les frontières, et de ses effets désastreux pour notre pays. M. McQuarrie a déclaré que les agents douaniers qui veillent aux postes frontalières sur les grandes routes qui conduisent de la Colombie-Britannique aux Etats-Unis se couchaient à une heure du matin, et laissaient la nuit aux contrebandiers pour poursuivre leurs opérations.

M. Meighen a souhaité une excellente carrière aux traités, bien qu'il trouve que le gouvernement en signe beaucoup. Et M. Bédard s'est déclaré heureux de la ratification de deux conventions qui aideront deux grands pays à tuer le commerce des narcotiques. La plus grande mesure de coopération existait entre l'Union Revenue des Etats-Unis et notre département de la santé pour l'extradition des criminels et le combat contre le commerce clandestin.

Léo-Paul DESROSIERS.

LA SESSION DE QUEBEC

(Suite de la première page)

de \$550,000, pour encouragement à l'agriculture en général, y compris les fermes de démonstration.

M. Sauvé demande quel montant de ces \$550,000, va aux cultivateurs et M. Caron réplique qu'il y en a une bonne somme distribuée directement aux cultivateurs, en subventions, pour des juges aux expositions agricoles, pour des cours d'eau, expositions de graines de semence, frais de voyages de cultivateurs-juges à des expositions, fermes de démonstration.

Au sujet des fermes de démonstration, M. Caron dit qu'il y a 34 fermes dans la province, sept ou huit fermes sont organisées annuellement. MM. Dufresne et Renaud interrogent le ministre sur la situation des fermes et M. Grenier, sous-ministre de l'agriculture, vient apporter son aide au ministre. M. Renaud veut connaître l'opinion du ministre au sujet de la valeur des races d'animaux sur nos fermes. Il voudrait que le Gouvernement fasse des expériences à ce sujet sur ses fermes.

M. Caron réplique que le but des fermes de démonstration est de faire voir aux cultivateurs que certaines méthodes de culture sur leurs fermes peuvent donner d'excellents rendements. Il est donc nécessaire de prendre la ferme d'un cultivateur telle qu'elle est et d'y appliquer des méthodes améliorées pour obtenir le but proposé. M. Dufresne voudrait que les a-

gronomes aient des fermes de démonstration afin de montrer à la province s'ils sont compétents ou non.

M. Bray, en passant, fait remarquer que les missionnaires agricoles ne sont pas payés très cher, puis il dit qu'il y a plusieurs Caron au département de l'Agriculture. Le ministre réplique que ces Caron ne sont pas tous de ses parents. M. Bray voit aussi que l'ancien député, M. W. Cédillot a retiré \$2,000, du département et le ministre répond que M. Cédillot est chargé d'un travail d'éducation auprès de la classe agricole. Il s'occupe surtout d'entraîner l'exode rural.

M. Langlais voit dans les comptes publics que la Coopérative Fédérée a reçu de forts montants du ministre de l'agriculture et le ministre réplique que c'est pour l'achat de graines de semence et d'engrais pour les fermes et champs de démonstration, puis la question de la Coopérative Fédérée vient sur le tapis. M. Caron dit qu'elle fait un travail d'éducation et de coopération. "C'est la société agricole la plus grande de la province; elle compte environ 14,000 membres." Le gouvernement aide au travail de la Coopérative.

M. Langlais fait remarquer que nos cultivateurs qui améliorent leurs produits laitiers ne reçoivent pas pour ces produits, de la Coopérative, le même prix que les commerçants offrent pour ces mêmes produits laitiers. Le ministre réplique, répétant une déclaration déjà vieille, que les prix sont plus élevés que ceux de la Coopérative seulement pour de petites quantités qui ne peuvent établir le prix du marché.

M. Sauvé remercie M. Caron de répondre avec persévérance et application aux questions des députés de l'opposition, donnant ainsi l'exemple de l'intérêt qu'il faut porter aux choses agricoles.

Le chef de l'opposition affirme ensuite que les arguments votés par la législature pour les cultivateurs ne sont pas tous dépensés dans l'intérêt des cultivateurs. Il dit que le Bulletin de la Ferme coûte cher à la province alors que ce journal est imprimé au "Soleil" et que le gouvernement publie en même temps le "Journal de l'Agriculture".

M. Sauvé fait remarquer que ce dernier journal est publié par "Le Canada" et le Bulletin de la Ferme par "Le Soleil" et voici comment deux organes du gouvernement sont payés pour publier la vérité.

Le ministre réplique que le "Journal d'Agriculture" est publié une fois par mois et fait de l'enseignement général. Le "Bulletin de la Ferme" fait suite au "Bulletin des Agriculteurs" fondé par ceux qui attaquent aujourd'hui le premier.

M. Sauvé dit que le gouvernement subventionne le "Bulletin de la Ferme" et le ministre l'admet, donnant pour raison que ce journal s'occupe des questions agricoles d'une façon particulière. Et le ministre dénonce de nouveau le "Bulletin des Agriculteurs" et répète l'histoire déjà maintes fois racontée sur la vente du "Bulletin des Agriculteurs".

Le ministre dit que les cultivateurs directeurs de la Coopérative Centrale des Agriculteurs ont été trompés—comme il l'a été lui-même en 1902—par des "schémas". Le chef de l'opposition se demande quand le ministre cessera de parler de cette affaire mais M. Caron répond qu'il a été amené à traiter ce sujet par M. Sauvé; il ne craint pas d'ailleurs de le traiter parce qu'il veut montrer que le ministre a eu raison d'agir comme il

l'a fait vis-à-vis M. Ponton et autres.

Le ministre déclare que le gouvernement donne \$6,000, d'octrois au "Bulletin de la Ferme" par année. Le comité s'ajourne sans avoir voté le crédit.

LAURENT.

Ancien ministre albanais assassiné

Rome, 4 (S. P. A.) — Garakuchi, l'ancien ministre des finances d'Albanie dans le cabinet Fan Noli, a été assassiné à Bari par un bandit albanais, Scamela.

Garakuchi s'était sauvé d'Albanie avec Fan Noli à la suite du succès définitif de la contre-révolution dirigée par Ahmet Zogu, il y a quelques semaines.

Scamela est bien connu de la police italienne. Il a été interné, pendant la guerre, pour avoir vendu du pétrole aux sous-marins ennemis.

Couvent de Marie-Réparatrice

Demain soir, veille du premier vendredi du mois, heure sainte à la chapelle, de 8 heures à 9 du soir. Office du Sacré-Cœur, amende honorable, cantiques et bénédiction du Très Saint-Sacrement.



BIEN RENSEIGNE

Un jeune homme timide se présente dans une maison de commerce dirigée par deux frères associés.

Il entre dans le bureau de l'un, et, tout interdit:

—Pardonnez-moi, monsieur balbutie-t-il, est-ce à vous ou à monsieur votre frère que j'ai l'honneur de parler?

L'autre, froidement:

—C'est à mon frère, monsieur!

AMOUR NEGATIF

L'ex-impératrice, Zita, du temps qu'elle régnait, aimait beaucoup la chasse; mais c'était une Diane sans nymphes; dans des expéditions cynégétiques, avant la guerre elle aimait à s'entourer de cavaliers rien que de cavaliers.

Et comme un jour, une dame de la cour lui demandait d'un air moité figure, moitié raisin:

—Mais enfin, pourquoi toujours des hommes autour de Votre Ma-

jesté et jamais une femme?

L'impératrice répondit:

—J'aime à me trouver avec ces messieurs, non pas parce qu'ils sont des hommes, mais parce qu'ils ne sont pas des femmes!

* * *

LES MALICES DE LORD CURZON

C'était pendant la conférence de Lausanne; lord Curzon rencontre en ville un de ses collaborateurs, homme âgé, mais qui n'a pas renoncé à plaisanter, en compagnie d'une jeune femme à l'allure tapageuse.

—Vous ne m'avez pas dit que vous étiez ici avec votre fille! observe lord Curzon avec bonhomie.

Et comme l'autre rougit... à faire pitié, le chef de la délégation britannique ajoute froidement:

—Mais, puisque vous êtes veuf, qui donc garde votre maison à Londres?

Le lendemain, le malheureux collaborateur de lord Curzon se présente à son chef.

—J'ai renvoyé ma fille... murmure-t-il en baissant les yeux.

—Je sais je sais, je l'ai aperçue ce matin avec la délégation turque...

* * *

QUELLE INSTANCE

Un mari entre chez lui, tard dans la nuit et ivre.

—Quelle heure est-il? dit sa femme.

—Une heure.

Au même instant la pendule

sonne trois coups.

—Oh! fait le pochard, on sait qu'il est une heure! C'est pas la peine de nous le répéter trois fois!

Jouer

d'une bonne santé est désirable : conservez la vôtre en prenant abondamment de lait Borden.

BORDEN'S
Farm Products Co. Ltd.
York 5053



PROCLAMATION:

Samedi dernier, la Brasserie Frontenac a été avisée par ses compétiteurs, qu'à moins qu'elle ne cesse immédiatement de mettre des coupons dans ses capsules, il y aurait coupe de prix de 20¢ par douzaine de pintes, 10¢ par douzaine de chopines, et \$2.00 par baril de bière en fût.

La Frontenac n'avait point d'ordres à recevoir de ses compétiteurs, et a continué et continuera à mettre des coupons dans ses capsules.

Comme chacun sait, nous avons toujours dépensé des sommes considérables pour des annonces de tous genres.

Cette année, au lieu de mettre notre argent dans des affiches et toutes espèces d'articles-réclames, nous avons voulu faire bénéficier le consommateur de ces sommes énormes, par le moyen de coupons.

Comme tout autre genre d'annonce, le coupon n'a d'autre effet que d'attirer l'attention sur la bière et la faire goûter.

Le public a jugé notre "Export" de qualité supérieure et nos ventes sont triplées.

Voilà ce qui affole nos compétiteurs. Nous en sommes désolés, mais nous avons droit à une part raisonnable du marché et nous entendons bien la prendre et la garder.

Que la présente coupe soit maintenue ou qu'elle soit suivie d'autres, ce qui ne nous surprendrait pas, nous pouvons assurer dès maintenant le public, que nous économiserons partout excepté sur la qualité de notre produit, et nous cesserons de vendre plutôt que de laisser baisser cette qualité.

Nous sommes de l'école moderne qui veut qu'on améliore toujours. Notre plus grande ambition est de voir le nom "FRONTENAC" synonyme de bière hors pair et perfection.

Nous sommes sûrs que nos concitoyens se grouperont autour de nous pour encourager notre compagnie dans cette lutte sérieuse contre des compétiteurs puissants établis depuis des siècles.

(Signé) Joseph BEAUBIEN, président,
BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE.

A cause du FEU chez
Thomas Dussault, Ltée
281 Ste-Catherine Est,
notre clientèle est respectueusement priée de
s'adresser à notre magasin de l'ouest.
STEWART-DUSSAULT
188a, rue Peel,
(Vis-à-vis l'Hôtel Mont-Royal)
Téléphone: Up. 3262
Administrateurs: THOMAS DUSSAULT LTÉE

TOUTES NOS CHAUSSURES "SAUVEES" DU FEU

Provenant de notre magasin de l'est, rue Sainte-Catherine 281, sont offertes à très grand sacrifice à notre

Magasin du haut de la ville
2562 Saint-Hubert, près Beaubien

Ces marchandises comprennent des chaussures, bottines et souliers pour dames et messieurs et les rabais vont jusqu'à 75%.

Toutes sont de la qualité "Dussault".
La vente commence aujourd'hui et durera quatre jours. — Les vraies aubaines sont chez

Thomas Dussault, Ltée

2562, rue Saint-Hubert

Calumet 2405

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 5 mars 1925.
Sainte-Olive, vierge et martyre.
Lever du soleil, 6 h. 26.
Coucher du soleil, 5 h. 46.
Lever de la lune, 10 h. 50.
Coucher de la lune, 3 h. 27.
Premier quart, le 7, à 6 h. 26 m. du soir.
Pleine lune, le 8, à 4 h. 40 m. du soir.
Dern. quartier, le 9, à 4 h. 41 m. du matin.
Nouvelle lune, le 12, à 9 h. 12 m. du soir.
Premier quart, le 15, à 11 h. 43 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 60.
Minimum aujourd'hui, 41.
Maximum demain, 60.
Minimum demain, 28.

BAROMETRE
10 heures a.m. 29.85, 11 heures a.m. 29.92.
Midi: 29.95.

L'expropriation de certaines ruelles et de certains terrains vagues

Longue discussion au comité des bills privés à ce sujet — On modifiera le texte du projet de loi — Ajournement à demain matin — Le bill de Montréal.

Québec, 4 (D.N.C.) — La Commission des bills privés a continué, ce matin, l'étude du bill contenant les amendements à la charte de Montréal. La clause 40 relative aux taxes dues par un failli depuis le commencement de l'année civile jusqu'à la date de la faillite est adoptée sans discussion. Puis, la clause 42 concernant la procédure à suivre par les propriétaires de ruelles ou autres qui désirent des travaux de la cité est adoptée, sauf le paragraphe qui avait pour objet de permettre à la cité de faire payer aux propriétaires de toute ruelle, les travaux qu'elle y ferait, si ces ruelles privées sont situées en arrière des rues ou parties de rues dont au moins la moitié des lots de la ruelle sont bâtis.

M. Patenaude fait remarquer que les travaux coûtent très cher à Montréal et que les propriétaires n'appréhendent, très souvent, que des travaux ont été faits, que lors de la réception des comptes. Il ajoute que très souvent les travaux coûtent plus cher que la valeur des lots vacants. M. Crépéau, l'inspecteur des travaux, déclare que les travaux coûtent cher, mais que la main-d'œuvre est chère. M. Jos. Renaud cite un compte qui a été reçu pour travaux de pavage exécutés devant un lot acheté pour \$250. Le compte est de \$639.

M. Arsène Lavalée, ancien maire, fait remarquer que la loi permet au conseil d'ordonner des travaux même si les signatures des deux tiers des propriétaires n'ont pu être obtenues.

Le Dr Pellerin, député de Maisonneuve, appuie la demande du conseil municipal, mais M. Lavalée suggère d'obliger celui-ci à donner un avis à tous les propriétaires des ruelles. L'échevin Vaillancourt est du même avis.

M. Patenaude fait remarquer que dans tous ces travaux, la cité ne paie rien mais que ce sont les propriétaires qui sont appelés à payer tous les frais. Les paragraphes deux et trois de la clause 42 avaient été votés mais à la demande de M. Bré, le comité revient sur sa décision et suspend la clause.

LES EXPROPRIATIONS

La clause 43 relative aux expropriations, sur recommandation du Comité exécutif avec approbation de la majorité absolue du Conseil souleva aussi une longue discussion. M. Patenaude dit que la charte contient beaucoup de pouvoirs qui lui permettent de s'emparer du bien des autres. Le Comité est opposé au paragraphe qui autorise la cité à acquiescer sans payer d'indemnité aux propriétaires, les rues ou ruelles assujetties à des droits de passage lorsque ces rues ou ruelles sont converties en rues ou ruelles publiques.

MM. Bouchard et Mercier (Trois-Rivières) appuient cette demande de la cité expliquant que ça empêchera les spéculateurs sur lots de faire croire aux acheteurs de lots

Assermentation de M. Coolidge comme président des États-Unis

C'est M. le juge Taft qui a présidé la cérémonie — Principaux points du discours de M. Coolidge: une politique d'opposition à la course aux armements, la participation au tribunal international, l'économie, la réduction des impôts, l'immigration restreinte et un tarif protecteur.

Washington, 4 (S.P.A.) — Le président Coolidge a été asserrmenté aujourd'hui pour un terme de quatre années à la présidence par le juge en chef Taft. C'est la première fois qu'un ancien président des États-Unis asserrmentait l'un de ses successeurs.

M. Coolidge a été élevé à la présidence le 4 à dix-neuf mois pour succéder à M. Harding. En même temps, M. Charles G. Dawes a été asserrmenté comme vice-président pour reprendre les fonctions laissées vacantes par M. Coolidge.

La cérémonie d'inauguration a été la plus simple qui ait eu lieu depuis un siècle. M. Coolidge lui-même a demandé que cette cérémonie fût faite le plus simplement possible afin de mettre en pratique la politique d'économie qu'il a promise au cours des dernières élections générales. La cérémonie a débuté à 11 heures et avant-midi alors que le 68ème congrès a commencé la dernière heure de son terme d'office.

Moins de 10,000 personnes ont pris part au défilé traditionnel, le long de l'avenue Pennsylvania à la Maison Blanche, après l'asserrmentation du président. Le cortège comprenait les représentants des États et les hauts dignitaires civils et militaires.

Les grandes lignes du discours du président Coolidge sont: Promouvoir la paix internationale par l'amitié, la bonne volonté, l'entente mutuelle et la tolérance mutuelle.

L'opposition à une course aux armements. La dénonciation de la théorie par laquelle on prétend que la paix ne peut être maintenue que par les armements.

L'encouragement et la participation à de fréquentes consultations internationales.

La participation à la Cour de justice internationale.

La non-intervention dans les affaires politiques de l'Europe. Le maintien des États-Unis dans une position d'indépendance politique.

L'opposition à toute forme d'étatisation.

L'économie dans les dépenses publiques.

La réduction et la réforme de l'impôt. Aucun impôt qui ne soit absolument nécessaire. L'opposition aux taux élevés sur les gros revenus de manière à ne pas désincentiver ceux qui ont obtenu un succès, mais à créer des conditions sous lesquelles tous pourront atteindre le succès plus facilement.

La continuation de la politique de l'immigration restreinte et du tarif protecteur.

La tolérance du précepte fondamental de la liberté. Pas d'intervention des croyances religieuses dans la distribution des fonctions publiques.

Le développement des routes navigables et des ressources naturelles.

A la recherche d'un compétent

Québec, 4 (D.N.C.) — Le gouvernement provincial est actuellement à la recherche d'un homme compétent qui pourrait surveiller à Londres le commerce de nos produits laitiers. Cette déclaration a été faite ce matin par le ministre de l'Agriculture au cours de l'enquête du Comité de l'Agriculture sur les prix obtenus par notre fromage sur les marchés.

COURTES NOUVELLES

Washington, 4 (S. P. A.) — La Chambre s'est prononcée, hier, en faveur de la participation des États-Unis à la cour internationale de justice avec les réserves recommandées par les présidents Harding et Coolidge. Comme il n'y a pas eu d'opposition à cette proposition du représentant Burton, il n'est pas nécessaire qu'elle soit approuvée ni par le Sénat ni par le président.

Le Caire, 4 (S. P. A.) — Abdel Hady Meligi, qui avait été arrêté en décembre dernier parce qu'on le soupçonnait d'avoir participé à l'assassinat du sirdar Sir Lee Stack, a été mis en liberté aujourd'hui. Ar-fatt Abdulla, qui était secrétaire de la Société nationale du drapeau blanc, a aussi été relâché.

Vienne, 4 (S. P. A.) — La *Neue Freie Presse* apprend que la commission militaire internationale a découvert 10,000 bombes remplies de gaz asphyxiants dans la poudrière Plumau. Une enquête a révélé que ces bombes appartenaient à une compagnie et non au gouvernement autrichien.

Berlin, 4 (S. P. A.) — Le parti socialiste a annoncé qu'il fera soulever un fonds en mémoire du président Ebert pour permettre aux jeunes gens des classes ouvrières, qui manifestent un réel talent, d'obtenir une éducation supérieure ou spécialisée.

Vienne, 4 (S. P. A.) — La vague de suicides qu'on attribue à la détresse générale ici a atteint un nouveau maximum en février dernier. On a rapporté aux autorités 170 suicides ou tentatives de suicide.

Londres, 4 (S. P. A.) — A une réunion du parti travailliste parlementaire, les membres ont de nouveau affirmé leur opposition à toute forme de tarif. On a formé un comité pour suggérer des méthodes en rapport avec l'échange des produits manufacturés par des moyens autres que le tarif.

Honolulu, 4 (S. P. A.) — Huit hommes ont été blessés, dont trois très grièvement, par une explosion alors qu'ils chargeaient de obus pour les prochaines manœuvres de la marine américaine.

Qu'est-ce que votre cerveau?

Qu'est-ce que votre cerveau? Un salon, une cuisine, ou un cabinet d'aisance?

Vous ne le savez pas? C'est pourtant facile. Dites ce que vous lisez. Si ce sont des journaux jaunes, votre cerveau est sûrement un cabinet d'aisance. Les parois en sont tapissées de choses dégoûtantes.

Si c'est un salon, vous ne le mériteriez que de choses propres et dignes. Si c'est une cuisine vous serez de ceux qui attachent une grande importance aux ragouts de concombres et qui disent des journaux sérieux qu'ils ne respectent pas.

Je ne puis pas savoir ce que se passe dans mon ancienne pelle parois. Vous le savez par la presse jaune par exemple. Un lecteur nous adresse une découpeur en date du 19 janvier: "St-Jérôme, le 19. Les funérailles de l'inspecteur et de Madame J.-B. Primeau ont célébré leur vingt-cinquième anniversaire de mariage. Dites-moi, quand vous avez lu cela, êtes-vous beaucoup plus avancé? Quel tact! quelle grâce! quelle élégance et quelle clarté!"

Cet article plane, avec ses funérailles, comme une chauve-souris sur cette fête de famille.

Traitez donc votre cerveau comme un salon ou mieux comme une bibliothèque: déposez-y les fruits, de lectures sérieuses, qui l'orneront.

En voici quelques-unes très recommandées: NOUVEAUTES: Horizons et Pensées par le Rév. Père Hugolin, O.F.M. au comptoir 75c., par la poste, 80c.

Jeunesse et Folies par M. l'abbé F. A. Baillairgé, au comptoir 25c., par la poste, 30c.

L'Académie, ses Missionnaires, 15c. l'exemplaire \$1.50 la douzaine, plus 20c. pour frais de port.

On adresse toutes les commandes au Service de Librairie du Devoir. Livraison contre recouvrement en ville: Tél. Main 7460.

Physique et biologie

M. le Dr Lecomte de Nouy a fait part aux médecins de l'Université de Montréal de ses recherches faites dans ces sciences, à l'Institut Rockefeller.

M. le Dr Lecomte de Nouy, de l'Institut Rockefeller de New-York, a donné une conférence hier après-midi aux médecins et aux étudiants en médecine de l'Université de Montréal sur les progrès de la physique et de la biologie. L'Institut Rockefeller, dont le but de fondation est de promouvoir les recherches scientifiques compte quatre-vingt-cinq médecins. Chacun oriente ses travaux au gré de son initiative. Le résultat de ces recherches individuelles, coordonnées ensuite, contribuent grandement à l'avancement de la science. Ainsi l'Institut Rockefeller a fait faire un grand pas à la physio-biologie. Le conférencier a expliqué ensuite les différentes étapes des expériences faites.

M. L. J. Dalbis a remercié le conférencier que M. le Dr Harwood avait présenté.

Le congrès des apiculteurs

CONFERENCE DE M. C. P. DADANT, SUR LES GRANDES RUCHES ET DE M. CYRILLE VAILLANCOURT, SUR LE MIEL, SES QUALITÉS NUTRITIVES ET SA CLASSIFICATION.

Les apiculteurs en congrès ont repris leur séance ce matin, à l'École Technique, sous la présidence de M. J. E. Prud'homme. Deux conférences étaient au programme: celle de M. C. P. Dadant, rédacteur de l'*American Bee Journal*, sur les grandes ruches, et celle de M. Cyrille Vaillancourt, du service apicole de Québec, sur le miel, ses qualités nutritives et sa classification.

Le congrès se terminera, cet après-midi, alors que le président annoncera l'exposition d'automne du miel. Tous les membres de l'Association sont convoqués à cette exposition, où 181 prix d'une valeur de \$409.50 seront distribués aux meilleurs exposants.

Les congressistes ont jeté les bases d'une coopération d'apiculteurs pour l'amélioration et la vente de leurs produits. Cette coopération compte déjà une vingtaine d'adhérents; une fois constituée, elle sera affiliée à la *Coopérative Fédérée de Québec*.

LES GRANDES RUCHES

M. C. P. Dadant, rédacteur de l'*American Bee Journal*, à Hamilton, Illinois, a traité des grandes ruches. Ces grandes ruches, dit-il, sont excellentes pour les pays où le printemps est long; pour le nord du 45e degré de latitude, les ruches à vaste nid à couvain ne conviennent pas parce que le printemps arrive trop rapidement et les abeilles ne peuvent remplir les rayons de couvain.

Il conseille alors de ne pas employer de ruches de grande dimension au Canada, tandis que ces ruches donnent d'excellents résultats en Illinois et au sud de la frontière canadienne. Cependant, il existe des exceptions, et plusieurs apiculteurs de Québec réussissent avec les grandes ruches, et le système Dadant.

La grande ruche possède de grands avantages pour l'essaimage; il y a de l'espace pour les jeunes reines et les abeilles qui peuvent travailler plus à l'aise. Il en résulte une diminution du désir d'essaimage chez les abeilles. Également la reine n'a pas à chercher des cellules pour sa ponte.

M. Dadant conclut qu'avec un bon système on peut empêcher presque entièrement l'essaimage et obtenir des récoltes très fortes sans dépenser autant de temps que les apiculteurs le croient nécessaire avant les dernières expériences apicoles.

LE MIEL ET SES QUALITÉS NUTRITIVES

M. Cyrille Vaillancourt, chef du service d'apiculture de la province de Québec, a fait part de ses impressions de l'enseignement de l'apiculture à l'Université de Cornell, où il a passé plusieurs semaines. Il raconte les détails typiques des colonies données à des centaines d'élèves venus de tous les coins de l'Amérique.

La richesse des qualités nutritives du miel, dit M. Vaillancourt, a été depuis longtemps démontrée par de savants physiologistes. Ils ont trouvé dans sa composition plusieurs des éléments essentiels à notre organisme, c'est-à-dire des substances nécessaires à la vie tout comme celles qui se trouvent dans la viande.

Le miel est aux trois quarts constitué par des hydrocarbures, éléments producteurs d'énergie vitale, pouvant combler les déficits provenant de l'absence de ces mêmes principes dans les aliments qui composent la ration journalière. Les hydrocarbures du miel sont remarquables en ce qu'ils sont assimilés avec la plus grande facilité par les faibles doivent d'abord être transformés par les sucs digestifs, au contraire, le miel est un composé si parfait, qu'il est absorbé tel quel, sans avoir à subir, au préalable, un travail quelconque de digestion.

Enfin, le miel est un mets indispensable parce qu'il renferme tous les éléments qui forment la base même de notre organisme humain: sucres, chaux, phosphates et carbonates, sous des formes très digestibles.

Nous avons tous besoin de son action rafraîchissante, tonique et calmante, à notre époque de nervosité, d'échauffement interne, résultant de l'abus des viandes et de l'usage habituel de produits factices et falsifiés.

Le sucre naturel dépasse de beaucoup en valeur les sucres artificiels, obtenus à grand renfort de chimie et de fabrication si peu appétissantes. Pourquoi ne pas employer de préférence un aliment si petit, si désert ou comme une douce et délicate médecine, capable de combattre et guérir un rhume. Le miel n'est pas un aliment complet comme les oeufs, le lait et le pain, mais il peut être considéré comme pouvant régulièrement s'associer à ces aliments de premier ordre et tous les autres de moindre valeur, afin d'en augmenter la richesse alimentaire.

La classification du miel en sections doit se faire d'après son apparence, d'après sa couleur, et d'après sa pesanteur.

CATEGORIES DE MIEL

On distingue trois catégories de miel: le miel blanc, provenant des sucres cueillis sur le trèfle blanc; le miel ambré, provenant de la flore sauvage; le miel brun, extrait en particulier du sarrasin.

Le plus doux et le plus fin est, sans contredit, le miel blanc. Le miel ambré est parfois plus parfumé et plus savoureux. Le miel brun est très bon, mais plus fort au goût.

Le miel est une nourriture des plus saines.

Tous les mets qui exigent du sucre.

UNE AUDIENCE DU SAINT-PERE

S. S. PIE XI A RECU AUJOURD'HUI S. E. LE CARDINAL O'CONNELL, ARCHEVEQUE DE BOSTON

Rome, 4 (S.P.A.) — Le cardinal O'Connell, de Boston, qui est venu ici à la tête d'un pèlerinage à l'occasion de l'Année Sainte, a été reçu en audience par le Saint-Père aujourd'hui.

Rome, 4 (S.P.A.) — Le cardinal O'Connell, de Boston, est arrivé à Rome hier. Plusieurs amis et admirateurs lui ont souhaité la bienvenue. Sa Sainteté s'est informée de l'arrivée du cardinal et des pèlerins canadiens et américains qui l'accompagnent. Il a demandé des détails sur leur voyage et sur leur programme pendant leur séjour à Rome. Le Saint-Père s'intéresse beaucoup à ce pèlerinage et il a manifesté sa satisfaction lorsqu'on lui a appris que le gouvernement italien et les autorités municipales ont fait leur possible pour faciliter le séjour des visiteurs.

En Cour de police

George Youpes, 45 ans, Grec, 4500, rue Pair, a été traduit ce matin devant le juge Enright pour séduction d'une de ses employées âgée de 16 ans. L'enquête préliminaire est fixée au 11 mars. Cautionnement de \$1,500.

Charles Rogers, 31 ans, a été arrêté pour vol hier soir, par l'agent Le Breton. Enquête au 11 mars.

A. Allard a été accusé d'avoir extorqué cent dollars par fausses représentations à Mme Philomène Poirier. Enquête au 11 mars.

Gaston Roch, 20 ans, 3245, rue Saint-André, a été arrêté par les détectives Godin et Longpré. Il est accusé d'avoir cambriolé l'entrepôt de Joseph Valiquette situé au no 3251, rue Saint-André, et d'y avoir volé des pneus et accessoires d'auto estimés à \$30. Cautionnement de \$500 et enquête au 11 mars.

William G. Cowan, 24 ans, a été arrêté hier soir par l'agent Louis Robillard, du poste no 3, pour tentative de vol avec violence sur Frank Sysak, 42, rue Vité. Cowan a assommé Sysak, au coin des rues Ontario et Amherst. Sysak a la mâchoire fracturée. Le juge Enright a fixé un cautionnement de deux mille dollars. Cowan a été traduit en Cour du recorder pour assaut et ivresse. Le recorder a fixé un cautionnement de mille dollars. L'enquête aura lieu le 11 mars.

Tonaci Zenone, 28 ans, 47, rue Saint-Urbain, a été arrêté ce matin pour tentative de meurtre sur J. Caroni et Antonio Capano. Zenone a voulu pénétrer chez Caroni et Capano, au no 68, rue Laguchetière est. On lui a refusé l'entrée. Zenone a sorti un revolver; il a été désarmé, mais dans la chicanerie s'ensuivie il a frappé Caroni avec un couteau à la main droite et Capano à la gorge. Les deux victimes sont à l'hôpital Victoria.

Delphis Therrien a été condamné à subir son examen volontaire sur l'accusation d'avoir volé des marchandises estimées à \$240 à Delphis Bélsis.

Aux Assises

Le procès de Sydney Harrison, W. Watkins et A. Deschambault, accusés du meurtre du facteur F.-X. Beauvais, 2724, chemin LaSalle, en décembre dernier, a été commencé ce matin devant le juge Wilson.

Comme Me Léonce Plante est malade, Me Alban Germain l'a remplacé pour défendre Deschambault et Watkins.

Mes Germain et Paul Ranger ont présenté une motion pour obtenir un procès séparé pour Harrison et pour les deux autres prévenus. Harrison a fait une confession. Ils prétendent qu'il serait injuste de mettre ensemble en accusation trois prévenus dont deux protestent de leur innocence et dont le troisième a fait des aveux, devant le même jury. Le juge Wilson a pris la motion en délibéré et rendra sa décision cet après-midi, à 2 heures et demie.

Paris, 4 (S.P.A.) — Marcel Piquet, président du Syndicat professionnel des casinos autorisés de France, a déclaré que Deauville et Dinard disparaîtront si le sénat adopte l'amendement du député Garat pour augmenter la proportion des sommes perçues par les casinos qui revient au trésor de l'État. Il espère que le sénat refusera de tuer la poule aux oeufs d'or.

cre, comme toutes les pâtisseries, peuvent être confectionnés au miel, lequel a l'avantage d'être de qualité supérieure, plus riche et de se conserver alors plus longtemps.

Malheureusement, l'on n'est pas assez familiarisé avec ces idées; les préjugés que l'on conserve au sujet du miel ont été combattus, mais n'ont pas encore complètement disparu, malgré les connaissances acquises à ce sujet. L'on regarde encore le miel comme un petit dessert ou comme une douce et délicate médecine, capable de combattre et guérir un rhume. Le miel n'est pas un aliment complet comme les oeufs, le lait et le pain, mais il peut être considéré comme pouvant régulièrement s'associer à ces aliments de premier ordre et tous les autres de moindre valeur, afin d'en augmenter la richesse alimentaire.

La classification du miel en sections doit se faire d'après son apparence, d'après sa couleur, et d'après sa pesanteur.

Les secousses sismiques causent de gros dégâts à la Malbaie

A Baie Saint-Paul seul le couvent n'a pas été endommagé — Légères secousses hier et lundi à Ste-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup et St-Pascal

Québec, 4 (D.N.C.) — La population de la Malbaie est en émoi depuis samedi soir dernier et les secousses sismiques qui se font sentir continuellement depuis la violente secousse du 28 février au soir, inspirent une grande crainte aux habitants de ce district.

Ces secousses sismiques ne sont pas très fortes, mais leur répétition continuelle fait craindre un nouveau séisme. On nous affirme que les dommages, à la Malbaie, sont très considérables et qu'il n'y a à peu près que le couvent de Baie-St-Paul qui n'ait pas éprouvé de dégâts.

La tempête de neige a désorganisé le service des courriers postaux et la population de Charlevoix attend avec anxiété des nouvelles de la région de Québec. Ce service sera probablement rétabli au cours de la journée.

On nous dit que quelques légères secousses ont été enregistrées et perçues par quelques personnes, hier et lundi, à Ste-Anne de la Pocatière, Rivière-du-Loup et Saint-Pascal.

M. Chamberlain rencontrera M. Herriot samedi à Paris

Paris, 4 (S.P.A.) — Le président du conseil, M. Herriot, et le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Austen Chamberlain, se rencontreront à Paris samedi, alors que ce dernier passera par la capitale française pour se rendre à la réunion du conseil de la S. D. N. à Genève. Cette décision a été prise aujourd'hui.

D'après des dépêches précédentes, les deux ministres discuteront l'attitude qu'il faudra adopter à l'égard de l'Allemagne concernant le récent rapport de la mission de contrôle militaire. Ils discuteront aussi la sécurité franco-belge, l'évacuation de Cologne et quelques autres questions.

De trop beaux profits?

Ottawa, 4 (D.N.C.) — On commente de diverses manières la nouvelle envoyée d'Angleterre à l'effet que la compagnie Petersen n'obtiendra pas, pour construire sa flotte, l'assistance du gouvernement britannique. Celui-ci devait lui prêter 600,000 livres à 4 1-2 pour cent d'intérêt, mais lorsqu'il a appris que le gouvernement lui accordait un subside de 250,000 livres, il a contre-mandé son prêt.

M. Preston, qui est actuellement dans la capitale, déclare que cette action du gouvernement britannique n'est pas amicale pour notre pays, mais, d'un autre côté, il faut bien se dire que M. Petersen, comblé par les deux gouvernements, aurait vraiment fait de trop beaux profits.

M. Preston a assisté aux débats de la Chambre d'une tribune, hier après-midi et hier soir.

Formation d'un nouveau cabinet turc

Londres, 4 (S.P.A.) — Une dépêche de Constantinople annonce qu'Ismet pacha a formé un ministère pour succéder à celui qui a démissionné hier. Tewfik Rushdi pacha, qui dirigeait la délégation turque à la commission d'échange des populations, devient ministre des finances. Redjeb Bey sera ministre de la défense nationale et Hassan deviendra ministre des finances. Les anciens ministres de la marine, de l'intérieur et du commerce conservent leur ministère.

A la Cour d'appel

La Cour d'appel précitée par cinq juges rendra, demain avant-midi, jugement dans les causes suivantes:

Regimbal et Chong Chow; Regimbal et Yink Duck; Regimbal et Moyce; Berliner Gramophone Co. et Musical Merchandise and Campo Ltd.; Oulmet et Meunier; Montreal L. H. and P. Co. et Town of Westmount; Commercial Motor of Montreal et Gurd; Gurd et Commercial Motor of Montreal; Canadian National Rys et Delage; Constantineau et Normandin; Marceau et Maison Dorin; Putnam et Bériau; Canadian Credit Men's Trust Ass. Ltd. et Molsons Bank; Townsend et McGillivray; Soc. Adm. Générale et Hébert; Yorkshire Ins. Co. of New-York et Gervais; Gresham Life Ass. Co. et Banque d'Hochelaga; Ville de Montréal et Soc. Adm. Générale et Bériau; Jaslow et Turcotte; Voisine et Can. Tile and Tool Works; Ville de Montréal et Montreal Abattoirs.

Reconstruira-t-on le couvent de l'Avenir?

Sherbrooke, 4 (D.N.C.) — On ignore encore comment les ruines du couvent de l'Avenir seront relevées. La Rév. Mère Générale, qui est venue de Nicolet se rendre compte elle-même du désastre, a déclaré que le projet est à l'étude. Elle a ajouté qu'il est certain que les Rév. Sœurs resteront à l'Avenir et continueront les classes dans les résidences de MM. Aimé et Alex Charpentier. Ces citoyens ont généreusement offert leurs demeures pour terminer l'année scolaire. Comme on le sait, l'ameublement a été sauvé au cours de l'incendie.

Nomination ecclésiastique

Par décision de S. G. Mgr Georges Gauthier, M. l'abbé Charles Pilon, vicaire à Saint-Denis, devient curé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Îlets.

M. l'abbé Pilon succède à M. l'abbé Gourette, maintenant curé à Saint-Benoît.

M. l'abbé Gilloz, directeur de la revue *l'Évangile et la Vie*, de Paris, qui a fait l'an dernier un séjour au Canada, revient passer quelque temps au pays.

Il est arrivé à Halifax dimanche.

Un vœu de la Société du parler français

Québec, 4 (D.N.C.) — La Société du parler français au Canada vient d'adopter l'ordre du jour suivant:

"Attendu que le premier congrès de la Langue française au Canada a exprimé le vœu: que la Saint-Jean-Baptiste soit célébrée partout le 24 juin, et que la législature de Québec émette une loi d'adoption de la loi propre à réaliser ce vœu; La Société du parler français au Canada félicite l'Assemblée législative d'avoir voté à l'unanimité une loi décrétant que le 24 juin sera, désormais, jour férié, et elle prie le Conseil législatif ainsi que son honneur, le Lieutenant gouverneur, de bien vouloir donner leur adhésion et leur approbation à cette loi."

L.-P. Geoffrion, secrétaire général.

Mort accidentelle

Le coroner a tenu une enquête ce matin sur la mort de Michael J. Carmody, mécanicien de locomotive qui a été tué hier par une traverse de pont alors qu'il venait de sortir la tête de sa locomotive en marche. La mort a été déclarée accidentelle.

Notre régime scolaire

Le docteur C. A. Daigle, président du district centre de la commission scolaire, de retour d'Europe, fait les plus grands éloges du système scolaire qui régit la ville de Montréal. Il a établi des comparaisons avec les systèmes d'Europe, pour conclure à l'efficacité de notre régime actuel.

Naissance

MARCHANT. — A Montréal, le 27 février 1925, à M. et Mme Eugène F. Marchand, née Alice Frensdorff, un fils, baptisé Pierre-Eugène-Joseph-Michel.

Directeur de funérailles

Geo VANDELAC

Service d'ambulance

M. FOUGERAT ET M. LAUREYS

REPONSES DU SECRETAIRE PROVINCIAL AU SUJET DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL ET DU DIRECTEUR DES HAUTES ETUDES

Québec, 4, (D.N.C.) — Les membres du gouvernement sont parfois très réticents dans leurs réponses aux questions des membres de l'opposition. Ainsi, M. Bray député de St-Henri, demandait récemment quelques renseignements au sujet des conditions d'engagement de deux fonctionnaires de la province, MM. E. Fougéat, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, et H. Laureys, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

M. Bray désirait connaître, entre autres choses, quand les contrats passés entre le gouvernement et ces deux messieurs expirent. Le secrétaire provincial répondait alors en disant que les contrats n'avaient pas de date. M. Bray aux statuts qui autorisent le gouvernement à engager les deux directeurs ci-haut mentionnés. L'opposition n'était pas satisfaite de ces vagues réponses et M. K. Roux, député de St-Marie, posa à son tour quelques questions plus précises. Voici les questions de M. Roux et les réponses données lundi par le secrétaire provincial.

M. Roux. — 1. A quelle date, M. Emmanuel Fougéat a-t-il été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, en vertu de la loi 12 Geo. V, ch. 55, sec. 3?

2. Quand le contrat passé avec M. Fougéat, en vertu de la même loi, expire-t-il?

3. Quel traitement annuel reçoit M. Fougéat?

Par M. David:

1. et 2. M. Emmanuel Fougéat a été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, le 6 avril 1923, conformément à la loi 12 Geo. V, ch. 55, sec. 3.

3. \$4,000.00.

M. Roux. — 1. A quelle date, M. Henry Laureys a-t-il été nommé directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, en vertu de la loi 7 Ed. VII, ch. 23, sec. 8 et 15?

2. Qui a signé le contrat d'engagement de ce fonctionnaire de la province?

3. Pour combien d'années est-il engagé, en vertu de la loi 7 Ed. VII, ch. 23, sec. 8 et 15?

4. Quel traitement annuel reçoit-il?

Par M. David:

1. et 2. M. Henry Laureys a été nommé directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, le 14 avril 1916, conformément à la loi 7 Ed. VII, ch. 23, sec. 8 et 15.

3. \$8,000.00.

Pershing est malade

La Havane, 4, (S.P.A.) — L'ambassadeur américain annonce que le général Pershing est malade. Tous les rendez-vous qu'il avait pris ont été contremandés.

NOMINATIONS AU TRAMWAY

M. R. M. HANNAFORD DEVIENT INGENIEUR POUR L'ENTRETIEN DES VOIES ET EDIFICES ET M. C. H. BOIRE DEVIENT ASSISTANT-TRESORIER SUPPLEMENTAIRE

Le lieutenant-colonel J. E. Hutchison, gerant général de la compagnie des Tramways, a annoncé hier deux nominations importantes dans le personnel de la compagnie. M. R. M. Hannaford, ingénieur en chef suppléant, a été nommé ingénieur de l'entretien des voies et des édifices, et M. C. H. Boire, commis en chef du département du trésorier, assistant-trésorier suppléant.

M. Hannaford est avec la compagnie des Tramways depuis 1902, alors qu'il fut nommé assistant-ingénieur. Né à Montréal en 1865, il fit ses études au High School de Montréal, au collège Bishop et au collège Trinity, de Port Hope. Il débuta avec le Montreal and Champlain Junction Railway, puis fut à l'emploi de la Phoenix Bridge Company, du Grand-Tronc, et de Pratt and Whitney, de Hartford, Conn., jusqu'en 1902.

M. C. H. Boire naquit en 1887 à Verdun, au Québec. Arrivé jeune à Montréal, il fit ses études à l'Académie commerciale catholique du Plateau. En 1903, il entra au service de la Montreal Street Railway comme chronométriste dans le département de comptabilité. Quand l'association de bénéfice mutuel de la Montreal Street Railway a été organisée on l'a choisi comme comptable pour cette association et il occupa la position durant plusieurs années. Il fut ensuite transféré au département du secrétaire-trésorier comme commis en chef. Il occupa cette position jusqu'à sa nomination actuelle comme assistant-trésorier de la compagnie des Tramways.

Trains retardés par la neige

Moncton, Nouveau-Brunswick, 4, (S.P.C.) — Les bancs de neige s'accumulent sur une hauteur de trente pieds sur les voies du National Canadian et entravent le trafic. C'est la deuxième tempête en moins d'une semaine et la neige retarde les trains. L'Express Maritime dit ici à 10 heures 15 hier matin, n'est arrivé qu'hier après-midi et l'Océan Limitée était en retard de plusieurs heures.

Ecole des sciences sociales

Le cours de M. Arthur Saint-Pierre, sur les Oeuvres sociales aura lieu ce soir à l'Université. Le professeur parlera des oeuvres féminines: Fédération nationale St-Jean-Baptiste; Fédération des femmes canadiennes-françaises; Cercles d'études féminins.

Nous rappelons que ce cours est public et que les personnes qui s'intéressent aux oeuvres sociales sont particulièrement invitées à y assister.

INOCULATION DES BACTERIES

LES NITRO-CULTURES ET L'INOCULATION DES SEMENCES DE LEGUMINEUSES

L'azote, qui entre pour une proportion de 80 pour cent dans la composition de l'atmosphère, est cependant le plus coûteux des éléments qui servent à nourrir les plantes. C'est parce que, à l'exception des membres de la famille des légumineuses, les plantes sont incapables d'utiliser l'azote atmosphérique, qu'elles doivent compter sur la provision de cet élément qui se trouve dans le sol. Cependant, les légumineuses, la luzerne, les trèfles, les vesces, les pois, les fèves, etc., peuvent employer l'azote de l'air par l'action des bactéries qui existent dans les "nodules" caractéristiques qui recouvrent les racines des plantes bien développées de ce groupe.

Ces bactéries utiles pénètrent dans les racines des jeunes plantes, s'y multiplient et forment, en se développant, les boursoufflures que l'on appelle "nodules", qui assimilent l'azote de l'air et le passent aux plantes. Le développement des plantes est ainsi stimulé, le magasin d'azote du sol est conservé et même augmenté et la récolte qui vient ensuite en bénéficie.

Il y a, pour chaque variété de légumineuse, une variété spéciale de bactéries dont la présence dans le sol est nécessaire. Si une récolte spéciale est bien venue dans un assolement de courte durée, on peut en conclure que le sol contient des bactéries de la bonne espèce. Beaucoup de sols dépourvus de ces bactéries, surtout dans les districts nouveaux, et lorsqu'on cultive une légumineuse pour la première fois sur un sol, ou même après une longue durée d'années, il peut être utile d'ajouter des bactéries, ou en d'autres mots, d'inoculer.

On effectue cette inoculation en prenant de la terre d'un champ où la même récolte a été cultivée avec succès et en l'incorporant à la terre du nouveau champ à raison de 200 livres ou plus à l'acre. Cette pratique est souvent coûteuse et elle offre un danger: c'est qu'elle peut favoriser l'introduction des insectes, des mauvaises herbes ou des maladies des plantes.

Un autre moyen beaucoup plus simple, consiste à ajouter directement à la graine de légumineuses, avant de la semer une culture pure de bactéries. Ce moyen a été essayé pendant un certain nombre d'années et il donne, dans bien des cas, des résultats avantageux lorsque l'on soupçonne un manque de bactéries de la bonne espèce.

Les fermes expérimentales fédérales ont encouragé l'emploi des nitro-cultures parmi les cultivateurs canadiens, et le service de la bactériologie fournit, gratuitement, à tous les cultivateurs qui en feront la demande, une quantité suffisante de nitro-culture pour inoculer 60 livres de semence pour toutes les légumineuses qu'ils se proposent d'essayer. En faisant la demande, il est nécessaire d'indiquer la sorte de semence employée et, si possible, la date des semis afin que les cultures puissent être fraîches. Il est entendu en outre que celui qui a reçu la culture doit s'engager à faire rapport des résultats de son essai d'inoculation, s'il a réussi ou non. Bien des phases de cette question d'inoculation sont encore mal comprises, et c'est en accumulant des renseignements sur les résultats obtenus par les cultivateurs eux-mêmes que l'on parviendra à résoudre bien des problèmes qui ne sont pas encore éclaircis.

Pour obtenir des cultures, s'adresser au service de la bactériologie, ferme expérimentale centrale, Ottawa. Les cultures ne sont pas vendues et il n'en est fourni à une même personne que la quantité indiquée ci-dessus. (Communiqué)

Le Syndicat catholique des ouvriers de l'armature métallique se réunit ce soir, à la salle no 2, édifice des Syndicats catholiques, 655, rue Demontigny est. On procédera à l'élection des officiers. Il y aura service de rafraîchissements gratuits. Tous les membres sont priés d'assister sans faute. Par ordre. M. M. Dumegeat donnera rapport.

ARMATEURS EN FER

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES COMMIS-EPICIERS

Un nouveau Syndicat catholique et national vient d'être fondé: c'est celui des commis de l'épicerie et de la boucherie. Une assemblée préliminaire a été tenue, lundi soir, à l'édifice des Syndicats catholiques, 655, rue Demontigny est et on a procédé à la formation d'un comité de voies et de moyens. M. W. Blier a été nommé secrétaire.

Un bel enthousiasme a régné au cours de la réunion. Le comité a décidé de tenir une réunion lundi prochain, le 9 mars, à la suite de laquelle on fera l'élection complète des officiers. M. G. Tremblay, secrétaire général, a donné toutes les explications nécessaires aux commis-épicier et bouchers présents à la réunion. Le nouveau Syndicat chargera à ses membres une contribution mensuelle de \$1. Il donnera un bénéfice en maladie de \$5 par semaine à ses membres pendant 13 semaines par année. Il assurera à ses membres, grâce au système d'assurance collective, une indemnité mortuaire de \$500.00. Le Syndicat s'occupera du placement et du relèvement de la situation du commis de l'épicerie et de la boucherie. La question de fermeture à bonne heure est au premier plan. On décidera probablement, à la prochaine séance, en faveur de la fermeture de demander que celle-ci se fasse à 6 heures p.m. les 5 premiers jours de la semaine, et 10 h. p.m. le samedi. Il n'en tient qu'aux commis-épicier et bouchers d'appuyer le mouvement.

M. L.-A. Berthiaume, organisateur, était présent à la réunion. M. Berthiaume est agent d'affaires et il a invité tous les commis-épicier et bouchers à venir à la prochaine réunion de lundi.

SYNDICAT DE MENUISIERS

Le Syndicat catholique et national des menuisiers s'assemble ce soir à 8 h. 15 p.m., à la salle no 1, édifice des Syndicats catholiques, 655, rue Demontigny est. Le Syndi-

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" -- dirait Lafontaine

Architecte Evaluations, feux, etc. Raphaël Boilard A.A.P.Q. R.A.I.C. A.I.A. ARCHITECTE 4583 ST-DENIS, (ancien no 1029), MONTREAL	Dentiste Dr Ad. L'Archevêque 465, PARC LAFONTAINE Tél. Bélar 1501 Angle Christophe Colomb	Notaires Edouard Jeannotte Charles Duval Jeannotte & Duval Réglements de successions — Prêts et Placements — Incorporations Tél. Est 0395 706, STE-CATHERINE EST
Avocats 761, Main 4062-4063 Archambault & Marcotte 30, ST-JACQUES, MONTREAL Joseph Archambault C.R., M.P. Émile Marcotte Avocat de la Couronne L. L. B.	Dentiste Heures de bureau: 9 a. m. à 9 p. m. Dr Paul E. Perrault Extraction et traitement sans douleur 985 RUE ONTARIO EST Tél. Est 3272-2 Angle Ave Papineau	Notaire Téléphone: Main 322 Horace Lippé Placements d'argent — Organisation de compagnies — Administration de propriétés, etc. 11, PLACE D'ARMES MONTREAL
Avocat 761, Main 5228 Aldéric Blain B.A., L.L.L. Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest. Immeuble Duluth, chambre 2. Aviseur légal de l'Association des Hommes d'Affaires de Montréal-Nord	Dentiste Heures de bureau: Le matin, de 9 à midi. L'après-midi, de 2 à 6. Le soir de 7 à 9. Dr G. Plamondon 1430, RUE ONTARIO EST. Tél. Central 2021 Angle Frontenac	Optométriste Heures de bureau: 9 a. m. à 6 p. m. Salon d'Optique St-Germain Ajustement de lunettes et pince-nez 453, RUE SAINT-DENIS Tél. Est 3798 Près rue Sherbrooke
Avocat Tél. Bureau: Main 5550 Domicile: Est 0903 Eugène Simard B.A., L.L.L. IMMEUBLE "SAUVEGARDE" 92, Notre-Dame Est Montréal	Médecin Téléphone: Est 7880 Dr J.-M.-E. Prevost des hôpitaux de Paris, Londres, et New-York Voies urinaires, reins, vessie, maladies vénériennes — Clinique privée 460, SAINT-DENIS MONTREAL	Optométriste Pour vos yeux, consultez Alex. T. Benoit, O. O. D. SPECIALISTE POUR LA VUE Monture avec verres bombés, \$7.50. Verres à 2 foyers invisibles (Kriyotok) \$9.00. 1856 NOTRE-DAME O. Tél. Westmount 6423 Près de la gare St-Henri.
Avocats Vanier & Vanier Anatole Vanier Guy Vanier Tél. Main 2632 97 SAINT-JACQUES	Médecin Consultation: de 12 à 8 p. m. Dr J.-M.-A. Valois Spécialités: Voies Urinaires — Electrothérapie Tél. Est 5417 40, RUE SAINT-DENIS	Professeur Institut Classico-Commercial préparation aux brevets universitaires, baccalauréats, lettres et sciences. Conversation anglaise appliquée. Spécialité: Sténographie anglaise et française, dactylographie. Tél. Bélar 3104 1844 Blvd St-Laurent R. RITCHIE, B.A., princ.
Dentiste Bureau: Upt. 8592 TEL. Rés. West. 542 Dr J.-E. Chalifoux Extraction sans douleur — Méthodes modernes 149, RUE VINET Angle SAINT-JACQUES	Notaire Tél. Bélar 2143 Chs Archambault, c.c.s. Heures de bureau: 1 à 5 p. m., 6 à 8 le soir 755 MONT-ROYAL EST	Professeur LeBlond de Brumath Bachelier de l'Université de France et Law 1 Officier d'Académie — Auteur Le plus ancien cours préparatoire aux examens de Médecine, de Droit, Chirurgie dentaire, Pharmacie Montréal.
Dentiste Téléphone Est 9238 Dr A. Heynemann 1569 rue Saint-Denis près Demontigny — Montréal.	Notaire Jour et soir: Tél. Bélar 2404 L.-Athanasie Fréchette Prêts hypothécaires — Réglements de successions — Administration de propriétés, etc. 1844 BOULEVARD ST-LAURENT.	Professeur Tél. Est 6162 René Savoie, I.C.I.E. Cours préparatoire du professeur Droit, Médecine, Pharmacie, Art dentaire Cours Classique, Commercial, Leçons privées 218, RUE SAINT-DENIS Près Ecole Polytechnique
Dentiste Bureau: 466, rue Atwater, angle Notre-Dame Dr R. Laporte Spécialité: EXTRACTION DE DENTS DIFFICILES Téléphone: Westmount 6991	Notaire L.-Athanasie Fréchette Prêts hypothécaires — Réglements de successions — Administration de propriétés, etc. 1844 BOULEVARD ST-LAURENT.	Orfèvre M. Josse, de nos jours, ne compterait plus sur Molire pour faire savoir qu'il est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin publierait partout sa compétence. Faites de même.

Dents noirâtres, dents ternes

Comment les faire blanchir rapidement

Le procédé nouveau que recommandent les autorités en art dentaire.

Ce qu'il y a à faire.

LES dents blanches que vous enviez, ne croyez pas qu'il vous soit impossible d'en avoir de semblables. Vous pouvez aujourd'hui éclaircir les dents noirâtres et ternes, leur donner de l'éclat et du lustre.

La science moderne a découvert un procédé nouveau, différent par la formule, l'action et l'effet de tout ce que vous avez encore employé. Cette annonce vous en offre l'essai. Employez simplement le coupon, qui vous vaudra l'envoi d'un tube de 10 jours gratuits.

Regardez la pellicule sur vos dents. C'est la cause du mal. Moyen de la combattre.

Regardez vos dents. Si elles sont ternes, noirâtres, passez-y votre langue. Vous y sentirez une pellicule. C'est la cause de tout le mal. Il vous faut la combattre.

La pellicule est cette couche visqueuse que vous sentez là. Elle adhère aux dents, entre dans les interstices et y demeure. Elle cache le lustre naturel de vos dents.

Elle retient aussi de la substance alimentaire qui fermente et produit de l'acide. En contact avec les dents, cet acide provoque la carie. Des millions de germes s'y développent. Ils sont, avec le tartre, la cause principale de la pyorrhée.

La tennissure de vos dents signifie donc pis que la perte de vos attrait: elle indique un danger grave pour vos dents.

Les procédés nouveaux garantissent maintenant l'embellissement des dents et une plus grande protection contre les maux qui les menacent.

Les pâtes dentifrices ordinaires ne pouvaient combattre efficacement cette pellicule. Aucune d'elles ne l'a pu. Le gratier rugueux tendait à détériorer l'émail, le savon et la craie étaient inférieurs à la tâche.

La science dentaire moderne a maintenant découvert de nouveaux agents de combat. Leur action consiste à coaguler la pellicule puis à l'enlever sans préjudice. Ils sont incorporés dans une pâte dentifrice d'un type nouveau appelé Pepsodent, procédé scientifique qui est en train de révolutionner le système de nettoyage des dents chez 50 nations environ.

Ne croyez-vous pas qu'il vaille la peine d'en faire l'essai pendant 10 jours, puis d'en noter par vous-même les résultats?

Envoyez le coupon donnant droit à un essai gratuit de 10 jours.

Faites cet essai aujourd'hui même. Découpez le coupon donnant droit à un tube gratuit de 10 jours, ou bien procurez-vous un tube pleine gousse chez votre pharmacien. Pourquoi suivre des méthodes surannées quand les autorités en art dentaire du monde entier vous recommandent instamment un meilleur procédé?

Expédié par poste le coupon donnant droit à un tube de 10 jours à

Envoyez à:

Nom: _____

Adresse: _____

PARRIQUE AU CANADA

Pepsodent

602, Sec. 1104, S. Wabash Ave., Chicago, Ill., U.S.A.

Un seul tube par famille.

\$15,000 EN PRIX

1er prix, l'auto d'un millionnaire, \$11,500.00.
 2ème prix, \$2,000.00 en argent.
 3ème prix, \$1,000.00 en argent.
 4ème prix, \$500.00 en argent.
 5ème prix, \$100.00 en argent.

Achetez des billets! Courez votre chance tout en faisant l'aumône au Refuge Don-Bosco.
 Prix des billets: 1 pour \$0.25, 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 500 pour \$25.00; 3,000 pour \$100.00 et 25,000 pour \$500.00.

Ecrivez à l'abbé Philippon, p.r.e., directeur, au téléphone 6821. Refuge Don-Bosco, Québec.

Vous recevrez vos billets par le retour du courrier.

ANTIKOR-LAURENCE
 ENLEVE PROMPTEMENT LES CORROSIONS D'ORFÈVRES
 EN VENTE PARTOUT 25¢ la boîte
 FRANCO PAR LA POSTE
 PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

LE RADIO

CNRM MONTREAL, QUE. (425 METRES) CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Concert de jeudi le 5 mars 1925, à 8 h. 30 p.m.

Chant: "Cœur des Romains", extrait d'Herodiade, (Massenet), par le Quatuor du Grand Opéra du Capitole.

Chant: "Le Voyageur", (Godard), par M. A. Gauthier, basse.

Chant: "Chœur des écoliers", (Extrait d'Ascanio, par le Quatuor.

"O Sole Mio" et "La Paloma", par M. J. T. Livingstone, — Chant: "Chant de la Forge", (Wagner), par M. Emile Gour, ténor.

Discours.

Seconde partie. — Chant: "Sérénade d'Hiver" (Saint-Saëns), par le Quatuor du Grand Opéra du Capitole.

Chant: "Until" (Saunders), par M. H. A. Normandin, ténor.

Chant: "For All Eternity" (Mascheroni), par le Quatuor du Grand Opéra du Capitole.

Guitare Hawaïenne: "Hawaiian March" et "St-Louis Blues", par M. J. T. Livingstone.

Chant: "Prologue de Pagliacci" (Léoncavallo), par M. J. M. Magnan.

Chant: "Estudiantina" (Lacome), par le Quatuor du Grand Opéra du Capitole.

Taux réduits

L'embargo mis par la Grande-Bretagne sur les pommes de terre des Etats-Unis et du Canada laisse les producteurs des provinces maritimes avec une provision de ces tubercules. Afin d'aider à l'écoulement de ce produit, le Chemin de fer national du Canada accordera, à partir du 9 mars prochain, des taux réduits pour le transport des pommes de terre des provinces maritimes au Manitoba, Alberta et à la Saskatchewan.

Le "Devoir" n'appartient à aucun parti. Il n'a d'intérêt à vous vanter ni l'un ni l'autre.



1,000 milles environ de navigation fluviale et moins de 2,000 milles sur l'océan font du voyage en Europe par la route Cunard Anchor-Donaldson la croisière qui assure plaisir parfait.

Le spectacle grandiose du superbe fleuve coulant à travers une série de paysages ravissants, les falaises imposantes, les prairies verdoyantes et ensoleillées, les villes et villages historiques sont choses qu'on n'oublie plus.

Neuf magnifiques navires sont à votre service: le Letitia, l'Athena, le Saturnia et le Cassandra, de la ligne Anchor-Donaldson; l'Aurora, l'Ascania, l'Alania, l'Ausonia et l'Antonia, de la ligne Cunard.

Chaque vaisseau est un modèle de confort et de luxe, semblable à un hôtel moderne et magnifique, avec un personnel entraîné et courtois mais jamais obsequieux.

Demandez à votre agent local de navigation les renseignements, dates de départ, ou écrivez à:

THE ROBERT REFORM CO., LIMITED
 Montréal, Toronto, Québec, Saint-Jean, N.B., Halifax.

CUNARD
 ANCHOR-DONALDSON

SERVICES CANADIENS

Mort de Soeur Marie de Saint-Ephrem

Soeur Marie de Saint-Ephrem, née Marie-Louise-Philomène Denis, des religieuses du Bon Pasteur, est décédée hier, au monastère de l'Assise Sainte-Darrie, 350, rue Fullum, Montréal, à l'âge de 58 ans et 6 mois, après 39 ans de vie religieuse.

Cette religieuse fut pendant trente années, la dépositaire de l'Assise Sainte-Darrie et rendit d'inappréciables services à son institut. Elle était la fille de feu François Denis, et était née à Saint-Joseph, comté de Solanges.

Le service funéraire aura lieu demain matin à 8 heures et 30.

Aux aviculteurs

Samedi, à 8 heures du soir, à l'Ecole de Médecine Vétérinaire, 381 rue Demontigny, sera tenue une

première réunion des aviculteurs du district de Montréal.

Sont cordialement invitées à y assister, toutes les personnes qui, de loin ou de près s'intéressent à l'aviculture.

Consommateurs et producteurs auraient certainement intérêt à connaître leurs besoins réciproques; pour les seules nécessités de la consommation locale, notre province importe de l'étranger, de grandes quantités d'œufs; et que dire des sommes considérables qui se versent chaque année, pour l'achat de sujets de race pure aux Etats-Unis ou dans l'Ontario, tandis que cet argent pourrait être dépensé dans notre province en achetant chez nous, de nos amateurs qui, pour n'être pas aussi connus, faute d'annonce, n'en sont pas moins de sérieux éleveurs.

Il nous laisse donc à prévoir que cette question intéressera assez vivement un grand nombre de personnes, et que l'assistance à ces réunions, particulièrement celle de samedi soir, sera nombreuse. (Communiqué.)

Les enfants pleurent pour avoir "Castoria"

Préparé spécialement pour bébés et enfants de tout âge

Mères, le Castoria de Fletcher est en usage depuis plus de 30 ans comme succédané agréable et inoffensif de l'huile de ricin, du purgatif, des gouttes pour la toux et des sirops calmants. Il ne contient aucun narcotique. Un mode d'emploi éprouvé est décrit sur chaque paquet. Les médecins partout le recommandent. Celui que vous avez toujours acheté porte la signature de

Chas. H. Fletcher

Page du Foyer

Donner à dîner... sans bonne

C'est plus difficile à faire, qu'avec du service, mais avec de la méthode, cela se fait même très bien. Il faudra, naturellement, composer un menu se préparant en partie la veille, pour n'être point exténuée au moment où vos quelques invités arriveront. Le potage sera fait de la veille; l'entrée, une salade ou autre chose, peut aussi être entièrement ou presque réparée la veille. Le rôti — si c'est une pièce arctie, — n'a qu'à cuire, le jour même. Le dessert sera choisi parmi ceux que l'on fait également d'avance.

Vous mettez votre table plus grande que pour le nombre des convives, car, pour éviter de vous lever à tout propos, vous mettez plus de choses sur la table que l'on n'en met lorsqu'il y a une bonne. La table est sans doute plus arroyante autrement, mais l'important, en cette occasion, est d'éviter que la maîtresse de maison ait à se lever si souvent, que la conversation n'est gênée. Que tout se fasse aisément. Si vous avez une table à desservir, c'est le temps de l'utiliser.

Assemblez sur un coin tout ce qui sera nécessaire au moment du dessert: les gâteaux, les assiettes, les ustensiles. Dans un plateau, disposez également ce qu'il faudra pour le café: les tasses, le sucre, la crème. Vous n'aurez, après le dessert, que la cafetière à aller remplir. Pour un dîner tout à fait ordinaire, en remplaçant l'entrée par des hors-d'œuvre, vous

pourrez mettre immédiatement sur la table les pommes de terre, autres légumes et le rôti. Vous n'aurez alors qu'à vous lever pour desservir. De toute façon, que les différents couverts soient aussi rangés non loin de vous, et, qu'en enlevant et en remettant les assiettes, vous n'ayez l'air ni pressée, ni embarrassée. Que le naturel de vos mouvements soit tel que vous ayez même l'air de vous amuser...

Si vous avez des enfants assez grands, il sera gentil pour l'occasion de leur montrer à desservir gentiment. Nous avons aussi parlé déjà du rôle d'aide que peut jouer à un pareil repas la table à thé à trois étages: vous la roulez à côté de vous chargée de la viande et des légumes, et des couverts. Les assiettes à potage enlevées, vous n'avez qu'à vous rasseoir et à mettre votre viande sur la table, et le reste. Même, pourquoi iriez-vous à la cuisine, si vous n'êtes point nombreux? Les assiettes à potage seront mises à un étage inférieur de la petite table. Le rôti, les légumes ayant fini leur rôle, seront également disposés sur cette petite table qui sera ensuite roulée toute ronde vers la cuisine.

Il faut que tout se fasse si tranquillement que vos convives retournent avec l'idée que vous ne recevez qu'avec plaisir, que rien ne paraît vous fatiguer ou vous déranger.

Les femmes sauront toujours que vous n'avez rien fait sans peine, et elles admireront votre calme et votre adresse!

Cousine GILLETTE.

La Bonne Cuisine

Petit gâteau au seigle. — 3-4 de tasse de miel, 2 œufs (1-2 tasse de miel, 3-4 de tasse de lait, 2 tasses de farine, 1 cuillerée à thé de soda à pâte, 1-2 cuillerée à thé de sel, 1-2 cuillerée à thé de gingembre, 1-2 cuillerée à thé de muscade, 1-2 cuillerée à thé de clou de girofle, 1-2 cuillerée à thé de cannelle, 1 tasse de raisins secs hachés, currants ou des dattes coupées et saupoudrées légèrement d'un peu de farine. Fouetter en crème la graisse et le sucre, ajouter le miel et l'œuf bien battu. Mélanger et tamiser tous les ingrédients secs et les ajouter alternativement avec le lait au premier mélange. Battre bien, ajouter les fruits et faire cuire dans une casserole profonde, beurrée et farinée, à feu modéré.

Gâteau roulé aux figues. — Une tasse de figues hachées fin, 2 tas-

La prérogative du chef

Les plumes de la dinde sont exactement aux tribus de peaux rouges Sioux et Cheyennes ce qu'est la fourrure d'hermine aux cours européennes, le symbole de l'autorité. Le clan principal dans une société indienne qui se portait des plumes de dinde et ce volait était représenté sur leur poteau totem, tandis que le port d'une colifute faite de plumes de dindes constituait la prérogative du grand chef. Chez nous même, qui offrons moins de pittoresque qu'une plume de dinde, la dinde est grandement appréciée, mais aujourd'hui, c'est à cause de sa saveur délicate.

Dindes grasses à rôtir, de 6 à 8 livres. Jeudi seulement... 35
Canneberges pour gelée, la livre... 25

Oufs pour invalides, sortis du nid depuis pas plus de 24 heures.

Chapons fantastiques
Outils à bouillir
Outils à griller

Pigeons gras
Poulets d'incubateur
Canards domestiques

Poulets du printemps
Pigeonneaux
Poulets à rôtir

Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones-Uptown 6300

Feuilleton du "Devoir"

MIGUY

par Pierre Perrault

34

(Suite)

Un peu en retard, Jean se hâta d'endosser son costume de soirée. Miguy l'avait prévenu que la présentation aurait lieu à la descente du véhicule; il tremblait de ne s'y point trouver.

Il était instruit également du rapide séjour que ferait le colonel à Bourbon: quarante-huit heures! A peine de temps de s'entrevoir. Que devenaient les espérances qu'il avait fondées sur de fréquentes rencontres et de longs entretiens avec l'admiral?

Le P. Didier, aussi, voyait s'évanouir les sennes; car la ressemblance de Jean et de sa mère, faite surtout de détails, de jeux de physionomie, ne pouvait frapper le colonel au milieu d'une foule qui le rattrait forcément distrairait.

Marguerite n'avait tu qu'une chose à «son camarade»: la proposition faite par son père de la ramener avec lui à Vichy. Etant résolue à refuser, elle avait jugé inutile de parler d'un voyage qui ne s'effectuait pas.

Les avaient peu causé ensemble, les derniers jours, n'en ayant ni l'un ni l'autre recherché l'occasion.

Quelle impression avait laissée à la jeune fille leur entretien de l'autre soir, Jean l'ignorait; elle n'y avait pas fait allusion une seule

fois. Une lueur qu'il ne parvenait point à traduire passant par instant dans ses yeux résolu; mais les pensées secrètes dont cet éclair était le fugitif symptôme n'altèrent nullement son humeur, redevenue égale et joyeuse, le jeune homme ne savait ce qu'il en devait conclure.

Ce qui l'absorbait pour l'instant, c'était le souci que rien ne clochât dans sa mise. Assis à l'écart, le P. Didier l'observait, doucement railleur. Combien d'étaient peu les dispositions d'un homme se préparant à embrasser l'état religieux! Le noeur de sa cravate, le pli de ses cheveux, rien ne lui semblait indifférent.

Jean s'interrompit pour prêter l'oreille, ayant cru reconnaître le roulement de l'équipage de Miguy.

— Je vais manquer leur arrivée, s'écria-t-il en jetant d'un mouvement impatient son pardessus sur son bras.

De Trescault attendait depuis dix minutes quand les poneyes, conduits par Fortuné Ribou, vinrent se ranger devant les galeries du casino.

Il se tint dans l'ombre, voulant se donner le loisir d'observer le colonel avant de l'aborder.

Samaran était en grand uniforme: Miguy l'avait exigé ainsi.

A peine descendu de voiture, il se tourna vers Miss Mabel et, courtoisement, lui offrit la main pour l'aider à mettre pied à terre, puis il en-

leva légèrement Miguy et la déposa à l'entrée du vestiaire. Des femmes de chambre accoururent, empressées. La jeune fille leur remit le long burnous dont elle était enveloppée et parut en toilette de bal sur le seuil du premier salon.

Elle avait choisi une robe en gaze de soie couleur fleur de pêche, très pâle. De larges ruches de soie blanche, effilées sur les bords, ornaient l'épaule et le corsage, chaste et décolleté. Pas un bijou.

Dans les cheveux, rien qu'une branche de bruyère rose. Elle était charmante ainsi. Les murmures qui s'élevaient autour d'elle apprirent à Jean qu'il n'était pas seul à le penser.

Qu'on l'admirât, Miguy s'en inquiétait peu. Son regard clair cherchait Arnel. Sa pensée était toute à lui. Elle s'apercevait même pas que son père, debout à côté d'elle, attendait qu'elle posât sa main sur le bras qu'il lui offrait. A mesure que se prolongeait le retard de Jean, l'ombre s'accusait davantage sur ses traits mobiles et de Trescault voyait déjà se creuser entre ses deux sourcils le pli des jours d'orage.

Jugeant qu'il était temps de paraître, il se glissa derrière les groupes, fit un circuit et se trouva soudain en face de la jeune fille.

— Père, le voici! prononça vivement Marguerite, dont la physionomie redevenait sur-le-champ souriante.

Alors seulement, Jean se rappela qu'il était là pour le colonel.

Celui-ci lui tendit la main et prononça en riant, de sa voix charmante:

— La présentation est sommaire. Puis, indiquant d'un signe la foule qui allait toujours grossissant autour d'eux, il murmura, ses lèvres presque à l'oreille du jeune homme:

— Impossible de vous exprimer ma reconnaissance comme je le voudrais, monsieur.

— Vous ne me devez rien, je vous assure, mon colonel, rien... De Trescault regardait son interlocuteur, tout en lui parlant, et il

s'expliquait que sa fille, son vieux serviteur, tous ceux qui le connaissaient l'aimaient tant! C'était l'expression vive et spirituelle des traits de Miguy, cette même physionomie ouverte, avec, dans le sourire, quelque chose de tendre.

Cet homme-là doit être excellent, était-il en train de se dire... mais bien ombrageux, fut-il forcé de s'avouer, en voyant le colonel tourner vivement la tête et toiser d'un air sec et hautain un arrivant qui, pour se faire place, l'avait heurté.

Le passage conquis par cet impatient permit à l'institutrice de se glisser à côté de son élève.

Jean s'inclina devant elle respectueusement.

— Vous avez promis d'entrer à mon bras, Miss Winter, dit-il; j'espère que vous ne l'avez point oublié.

Les deux couples pénétraient dans le grand salon.

A leur vue, le docteur Hème se précipita, et après les présentations nécessaires:

— Venez, ma petite enfant, que je vous installe, dit-il, en glissant le bras de Miguy sous le sien.

Il la fit asseoir sur un canapé placé en longueur à côté de la cheminée.

De Trescault y amena à son tour Miss Winter et s'assura.

Retenu par le docteur, le colonel le perdit de vue. Mais, dès qu'il put se dérober au lieu de s'installer auprès de sa fille ainsi que l'avait invité M. Hème en l'abandonnant pour aller recevoir d'autres amis, il quitta le salon et mit en recherche de «son ennemi».

Jean se promenait sous les galeries.

Le premier mot de Samaran fut (à suivre)

Mères!

Libérez les intestins de l'enfant

Le "Sirop de figues de Californie" est un laxatif sûr pour les enfants malades



Vite, mères. L'enfant même maussade, fiévreux, bilieux ou constipé aime le goût agréable du "Sirop de figues de Californie" qui ne manque jamais de lui adoucir l'estomac et de lui libérer les intestins. Une cuillerée à thé aujourd'hui peut empêcher votre enfant d'être malade demain. Il ne cause pas de crampes et n'a pas d'effet exagéré. Ne contient ni narcotique ni drogue calmante.

Demandez à votre pharmacien le véritable "Sirop de figues de Californie", qui porte, gravé sur la bouteille, le mode d'emploi pour bébés et enfants de tout âge. Mère, si vous faut dire le mot "Californie", sans quoi vous pourriez bien n'obtenir qu'une contrefaçon du "Sirop de figues".

Film de Luxe

I.N.R.I.

La Passion
Grand Prologue
Chant

ST-DENIS

HÔTEL PLACE VIGER
SOUPER-DANSANT
TOUS LES SAMEDIS SOIRS
ORCHESTRE SPÉCIAL
\$1.50
PLACES RÉSERVÉES À MAIN 5720

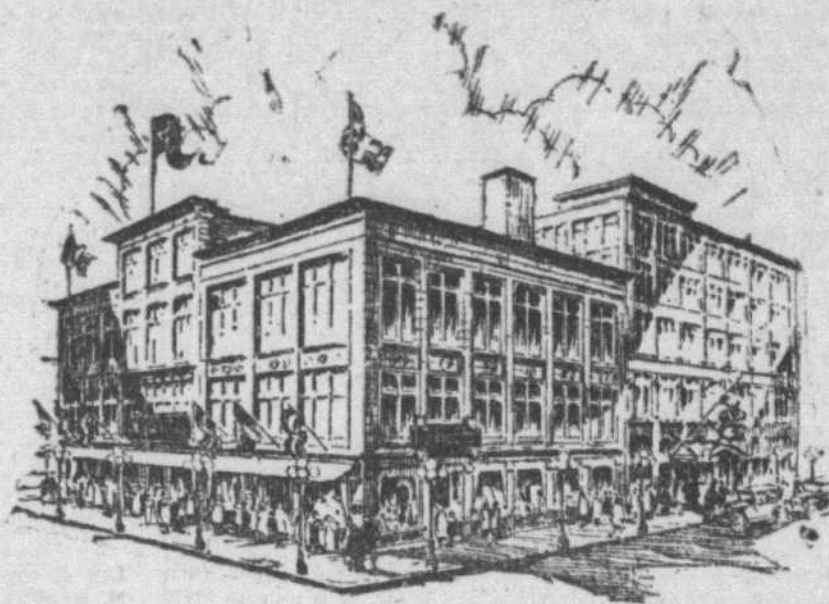
chiffon de flanelle trempé dans de la benzine rectifiée; brossez ensuite avec une brosse plongée dans de l'eau de savon chaude additionnée d'un peu d'alcali, puis laissez sécher et repassez.

Nettoyage du linoléum. — Laver le linoléum avec un linge mouillé. Essuyez et laissez sécher. Frotter ensuite avec un linge imbibé de térbenthine et essuyez de nouveau. Si le linoléum n'est pas usé, il reprendra l'aspect du neuf.

Le "Devoir" n'appartient à aucun parti. Il n'a intérêt à vous vanter ni l'un ni l'autre.

VENTE ANNIVERSAIRE

Goodwin's
LIMITED



La journée commémorative de la fondation

Les Grands Magasins Goodwin fondés sur le roc solide de l'intégrité, sont parvenus à un magnifique développement. Nous célébrons la fin de la meilleure année de notre histoire, pendant laquelle, grâce à notre puissance d'achat et à nos efforts constants pour rendre service, nous avons effectué plusieurs milliers de transactions de plus que pendant les années précédentes.

Quelques-unes des occasions de jeudi POUR DAMES

Éléphants manteaux de printemps, en croisé Poirer, tissu croisé et étoffes importées, couleurs et modèles variés. Prix de notre vente anniversaire... 19.95

Rég. 35.00 à 50.00

Les nouvelles jupes à bretelles, en étoffe du pays de couleurs variées. Prix de notre vente anniversaire... 3.95

Rég. 6.50.

Chandails en soie "Rayon", un grand choix de modèles et couleurs. Prix de notre vente anniversaire... 2.98

Rég. 6.95 à 10.00.

Robes de nuit en coton et crépon de fantaisie, jolies couleurs et plusieurs modèles. Prix de notre vente anniversaire... .99

Rég. 1.50 à 1.75.

Résilles en cheveux véritables, genre bonnet ou à franges, toutes les nuances de brun. Prix de notre vente anniversaire la douzaine... .75

— Rég. 1.50

Chapeaux de sport et tailleur, à notre Salon Français, en paille, garnis de ruban, couleurs nouvelles. Prix de notre vente anniversaire... 7.00

Rég. 11.00.

Blouses de "Broadcloth" anglais, en six modèles et cinq couleurs. Prix de notre vente anniversaire... 1.95

Rég. 2.95 et 3.95.

Uniformes de bonnes, en tissu Beach ou chambray. Prix de notre vente anniversaire... 2.79

Rég. 4.00.

Bouffants et camisoles Penman, toutes les tailles, modèles variés dans les camisoles, plusieurs couleurs dans les bouffants. Prix de notre vente anniversaire... .39

Rég. .65 et .75.

POUR HOMMES

Chemises de nuit en finette à rayures bleues ou roses. Prix de notre vente anniversaire... 1.98

Rég. 3.00.

POUR ENFANTS

Robes à culotte pour fillettes, en indienne ou chambray en les plus jolies couleurs. Quatre modèles. Prix de notre vente anniversaire... 2.95

Robes à bouffante pour fillettes, en indienne ou chambray de couleurs variées. Prix de notre vente anniversaire... 3.75

POUR LA MAISON

Laveuses électriques "Rotarex" tout en métal. 10.00 comptant et solde par versements mensuels. 50 paquets de Chipso et 50 morceaux de savon donnés avec chaque laveuse vendue.

Serviettes à vaisselle en toile. Prix de notre vente anniversaire, 4 pour... 1.15

Rég. .35 chacune.

Réchauffeurs d'eau à gaz Gurney. Prix de notre vente anniversaire... 13.95

Rég. 20.00.

Lampes liseuses en fer forgé, avec abat-jour de parchemin. Prix de notre vente anniversaire... 9.75

Rég. 14.50.

2,000 articles d'aluminium "Wear-Ever" variés. Prix de notre vente anniversaire, chacun... 1.49

Rég. 1.85 à 2.20.

Grosse toile à serviettes. Prix de notre vente anniversaire, la verge... .23

Rég. .35.

Serviettes en pure toile, ourlées à jour. Prix de notre vente anniversaire, chacune... .37

Rég. 55.

Une vente de tapis persans "Sarouk", dimensions variées, à moitié prix. Les prix nets varient entre

49.00 et 87.50

Occasions merveilleuses dans les lits, sommiers et matelas "Simmons".

COMMERCE ET FINANCE

Les obligations Montreal Tram-Power

La conversion des "Rentés" perpétuels Montreal Tramways Company a rendu nécessaire le rachat des obligations de 6 pour cent à gage collatéral en fiducie qui furent créées, il y a tout juste un an, par la Montreal Tramways & Power Company, Limited, société administrative, et dont l'échéance n'aurait dû venir que le premier mars 1929. Il y aura donc remboursement anticipé. On vient d'en avertir les porteurs.

La société émettrice n'avait pas d'alternative: il lui fallait nécessairement procéder au rachat, les obligations de 6 pour cent 1929 étant, pour partie, gagées sur \$7,000,000 de "Debenture Stock".

Venant coup sur coup, ces trois opérations — rachat des Rentés, conversion de celles-ci en titres hypothécaires 5 pour cent 30 ans, et remboursement anticipé des obligations Tram-Power — sont bien une des affaires les plus importantes qui se soient présentées au pays dans le domaine de la traction urbaine.

Le remboursement des obligations Tram-Power s'effectuera, après un délai de 30 jours, le 1er avril prochain, au prix de 101 et l'intérêt couru, en fonds canadiens ou américains, au choix du porteur.

Rappelons aussi, pour mémoire, que le syndicat par l'émission fut placée, en février 1924, se composait de neuf maisons à Montréal: René-T. Leclerc, inc., Hanson Bros., Greenfield & Co., Georges Beau-soleil & Co., Geoffrion & Co., National City Co. Ltd.; à New-York: J. A. Sisto & Co.; à Toronto: Matthews & Company, Limited et R. A. Daly & Co.

Les titres de l'émission appelée étant très répandus dans notre province, il nous a paru que ces notes pourraient être utiles à un grand nombre de nos lecteurs, à titre documentaire.

Envisagée au point de vue des sociétés en cause, il est clair que cette finance met plus d'ordre et d'équilibre dans leur dette hypothécaire. On se plaît à reconnaître le bon travail poursuivi, dans ce sens, par le groupe financier qui contrôle aujourd'hui leurs destinées. Mais le principal, c'est que, du même coup, il a été pourvu d'une façon pratique et durable aux besoins futurs de l'entreprise pour qu'elle puisse tenir le pas avec les besoins grandissants de la Métropole.

A WALL STREET

New-York, 4. — La cote avait des mouvements divers qui contrastaient entre eux ce matin, en ouverture, à Wall Street. Des réalisations de profit ont causé de légers tassements en divers compartiments.

Une hausse de 1 point 3/4 du Par American "B" contrastait avec la lourdeur des autres pétroles. Le General Electric et le Dupont étaient en demande. Le Pullman et le Ludlum Steel ont perdu 1 et 2 points.

L'offre causée par le mouvement de réalisation au début a été facilement absorbée et cela a provoqué une augmentation du volume des affaires en même temps qu'un raffermissement de la cote. Cette vigueur a été de courte durée cependant car l'American Can, le Baldwin et les autres valeurs industrielles ont été prises dans une deuxième vague de réalisation qui leur a fait perdre leur gain du début. L'U. S. Cast Iron Pipe, le Texas Gulf Sulphur et le Famous Players ont perdu de 1 point à 2. Parmi les autres valeurs qui n'ont pu garder leur gain initial on note les Pan American, l'American Smelting, le General Electric et le Dupont. Le Ludlum Steel s'est repris par la suite et il a touché un nouveau haut à 54 1/2, une hausse de 1 point 1/4. Les changes étrangers ont ouvert fermement.

Dividendes déclarés

Dominion Textile. — \$1 par action commune payable le 1er avril aux inscrits du 16 mars; 1 3/4 p.c. sur l'action de préférence, payable le 15 avril aux inscrits du 31 mars. Ces dividendes sont pour le trimestre se terminant le 31 mars.

Hillcrest Collieries. — 1 1/2 pour cent sur le stock commun et 1 1/2 pour cent sur le stock de préférence, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 31 mars.

Laurentide Company. — 1 1/2 pour cent pour le trimestre se terminant le 31 mars, payable le premier avril aux actionnaires inscrits le 17 mars.

Public Service Corporation of New-Jersey. — \$1.25 par action, payable le 31 mars aux actionnaires inscrits le 13.

Le marché des vivres

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le mardi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

1925 1924
3 24 4
Beurre, colis 504 58 12
Fromage, meules 288 5 758
Œufs, caisses 1150 2069 2350

National Breweries. — \$1 par action sur le stock ordinaire et 1 1/2 p.c. sur le stock de préférence, pour le trimestre se terminant le 31 mars, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 16 mars.

COURS DU CHANGE

Cours moyens le 4 mars 1925
Angleterre \$4.77
France \$4.12
Belgique \$5.07
Italie \$4.03
Suisse \$1.24
Hollande \$3.89
Espagne \$4.18
Suède \$2.95
Norvège \$5.23
Danemark \$1.71

Etats-Unis 1-8 p.c. prime

LA MATINÉE À LA BOURSE

LE DETROIT TOMBE EN BAS DE 20 — LE NATIONAL BREWERIES S'ALOURDIT ENCORE — LA PREFERENCE ATLANTIC SUGAR S'AMÉLIORE

Les pertes et les gains se compensaient à peu près, sur notre place, ce matin. Le National Breweries, le Detroit, le B. C. Fishing étaient en baisse. Le Dominion Canners, le Montreal Power, l'Abitibi, l'Asbestos étaient en hausse. Ces titres ont été les plus actifs de la matinée.

Le Detroit était particulièrement faible; il est tombé en bas de 20, à 19 1/2. Les rumeurs les plus contradictoires se croisent au sujet du Detroit. On dit que le rapport qui vient d'être publié n'a pas encore produit tout son effet défavorable, et que le cours va baisser jusqu'à 15. Par ailleurs on répète que les affaires de la compagnie ne peuvent que s'améliorer et que le pire moment est passé. On sait que le Detroit exploite maintenant divers services d'autobus qui lui font faire autrefois concurrence dans un rayon assez étendu autour de la ville de Detroit.

Le National Breweries était faible encore mais moins qu'hier. Le cours a oscillé entre 54 1/4 et 54 3/4. La dernière vente s'est faite à 54 1/2.

Le titre ordinaire Atlantic Sugar a perdu une légère fraction de point tandis que le titre de préférence se haussait de 1 point 1/2. Peut-être le spéculateur reprend-il espoir quant à la dividende sur ce dernier titre? C'est en tout cas ce qu'on entend dire.

Le Montreal Power, l'Abitibi ont gagné des fractions de point et l'un et l'autre ont été traités largement. Le Dominion Canners, sur un déplacement pas très considérable, a repris 2 points 1/2 sur sa perte de 7 points de la journée d'hier.

Le British Columbia Fisheries était moins fort que ces jours derniers. Ouvert à 30, il est remonté à 32, ce qui laissait encore subsister une perte de 1-2 point comparative à hier.

Sur un déplacement de quelques lots seulement, la préférence Canada Steamship est montée de 1 point 1/2. Le Winnipeg Electric Railway a perdu 7-8 de point.

OPERATIONS DE LA MATINÉE (Cours fournis par la maison L.G. Baubien et Cie.)

BOURSE DE MONTREAL
DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.
National Breweries, 115 à 116.
Abitibi P. and P., 50 à 51.
Brit. Can. Steel, 210, 260 à 10 1/2 à 11.

Price Bros, 1 à 40.
Spanish River, 2 à 108.
Winnipeg Ry., 75 à 85 1/2 à 43 1/2.
Dominion Textile, 24 à 60.
Twin City, 25 à 64 1/2.
Howard Smith, 15 à 85.
Bell, Col. Fishing, 25 à 30.
Ogilvie, 100 de 149 1/2 à 149.
Asbestos, 10, 10 à 84 1/2.
Fenmans, 25 à 48 1/2.
Asbestos, 25 à 45 1/2.
Atlantic Sugar, 40 à 21 1/2.
S. C. Power, 100 à 10 1/2.

BANQUES
Commercia, 198 acheteur; 199 vendeur; 42 de 175 à 108 ventes.
Montreal, 248; acheteur; 249 vendeur; 100 à 248 ventes.
Union, 25 à 108; acheteur; 25 à 206 ventes.
Union-Scotiabank, 101 à 102; acheteur; 25 à 206 ventes.

OBBLIGATIONS
Tramways, 600 de 87 à 88 à 91 1/2 ventes.
Waynagand, 600 de 87 à 88 à 91 1/2 ventes.
Quebec Ry., 501 de 91 à 90 1/2.

Cotes hors-liste
Belgo Prft., 50 à 95 1/2 ventes.
Brick Prft., 20 à 77 ventes.

BONS DE LA VICTOIRE
1925: 101.10 acheteur; 101.25 vendeur.
1924: 102.20 acheteur; 102.35 vendeur.
1923: 103.30 acheteur; 103.45 vendeur.
1922: 104.40 acheteur; 104.55 vendeur.
1921: 105.50 acheteur; 105.65 vendeur.
1920: 106.60 acheteur; 106.75 vendeur.
1919: 107.70 acheteur; 107.85 vendeur.
1918: 108.80 acheteur; 108.95 vendeur.
1917: 109.90 acheteur; 110.05 vendeur.
1916: 111.00 acheteur; 111.15 vendeur.
1915: 112.10 acheteur; 112.25 vendeur.
1914: 113.20 acheteur; 113.35 vendeur.
1913: 114.30 acheteur; 114.45 vendeur.
1912: 115.40 acheteur; 115.55 vendeur.
1911: 116.50 acheteur; 116.65 vendeur.
1910: 117.60 acheteur; 117.75 vendeur.
1909: 118.70 acheteur; 118.85 vendeur.
1908: 119.80 acheteur; 119.95 vendeur.
1907: 120.90 acheteur; 121.05 vendeur.
1906: 122.00 acheteur; 122.15 vendeur.
1905: 123.10 acheteur; 123.25 vendeur.
1904: 124.20 acheteur; 124.35 vendeur.
1903: 125.30 acheteur; 125.45 vendeur.
1902: 126.40 acheteur; 126.55 vendeur.
1901: 127.50 acheteur; 127.65 vendeur.
1900: 128.60 acheteur; 128.75 vendeur.
1899: 129.70 acheteur; 129.85 vendeur.
1898: 130.80 acheteur; 130.95 vendeur.
1897: 131.90 acheteur; 132.05 vendeur.
1896: 133.00 acheteur; 133.15 vendeur.
1895: 134.10 acheteur; 134.25 vendeur.
1894: 135.20 acheteur; 135.35 vendeur.
1893: 136.30 acheteur; 136.45 vendeur.
1892: 137.40 acheteur; 137.55 vendeur.
1891: 138.50 acheteur; 138.65 vendeur.
1890: 139.60 acheteur; 139.75 vendeur.
1889: 140.70 acheteur; 140.85 vendeur.
1888: 141.80 acheteur; 141.95 vendeur.
1887: 142.90 acheteur; 143.05 vendeur.
1886: 144.00 acheteur; 144.15 vendeur.
1885: 145.10 acheteur; 145.25 vendeur.
1884: 146.20 acheteur; 146.35 vendeur.
1883: 147.30 acheteur; 147.45 vendeur.
1882: 148.40 acheteur; 148.55 vendeur.
1881: 149.50 acheteur; 149.65 vendeur.
1880: 150.60 acheteur; 150.75 vendeur.
1879: 151.70 acheteur; 151.85 vendeur.
1878: 152.80 acheteur; 152.95 vendeur.
1877: 153.90 acheteur; 154.05 vendeur.
1876: 155.00 acheteur; 155.15 vendeur.
1875: 156.10 acheteur; 156.25 vendeur.
1874: 157.20 acheteur; 157.35 vendeur.
1873: 158.30 acheteur; 158.45 vendeur.
1872: 159.40 acheteur; 159.55 vendeur.
1871: 160.50 acheteur; 160.65 vendeur.
1870: 161.60 acheteur; 161.75 vendeur.
1869: 162.70 acheteur; 162.85 vendeur.
1868: 163.80 acheteur; 163.95 vendeur.
1867: 164.90 acheteur; 165.05 vendeur.
1866: 166.00 acheteur; 166.15 vendeur.
1865: 167.10 acheteur; 167.25 vendeur.
1864: 168.20 acheteur; 168.35 vendeur.
1863: 169.30 acheteur; 169.45 vendeur.
1862: 170.40 acheteur; 170.55 vendeur.
1861: 171.50 acheteur; 171.65 vendeur.
1860: 172.60 acheteur; 172.75 vendeur.
1859: 173.70 acheteur; 173.85 vendeur.
1858: 174.80 acheteur; 174.95 vendeur.
1857: 175.90 acheteur; 176.05 vendeur.
1856: 177.00 acheteur; 177.15 vendeur.
1855: 178.10 acheteur; 178.25 vendeur.
1854: 179.20 acheteur; 179.35 vendeur.
1853: 180.30 acheteur; 180.45 vendeur.
1852: 181.40 acheteur; 181.55 vendeur.
1851: 182.50 acheteur; 182.65 vendeur.
1850: 183.60 acheteur; 183.75 vendeur.
1849: 184.70 acheteur; 184.85 vendeur.
1848: 185.80 acheteur; 185.95 vendeur.
1847: 186.90 acheteur; 187.05 vendeur.
1846: 188.00 acheteur; 188.15 vendeur.
1845: 189.10 acheteur; 189.25 vendeur.
1844: 190.20 acheteur; 190.35 vendeur.
1843: 191.30 acheteur; 191.45 vendeur.
1842: 192.40 acheteur; 192.55 vendeur.
1841: 193.50 acheteur; 193.65 vendeur.
1840: 194.60 acheteur; 194.75 vendeur.
1839: 195.70 acheteur; 195.85 vendeur.
1838: 196.80 acheteur; 196.95 vendeur.
1837: 197.90 acheteur; 198.05 vendeur.
1836: 199.00 acheteur; 199.15 vendeur.
1835: 200.10 acheteur; 200.25 vendeur.
1834: 201.20 acheteur; 201.35 vendeur.
1833: 202.30 acheteur; 202.45 vendeur.
1832: 203.40 acheteur; 203.55 vendeur.
1831: 204.50 acheteur; 204.65 vendeur.
1830: 205.60 acheteur; 205.75 vendeur.
1829: 206.70 acheteur; 206.85 vendeur.
1828: 207.80 acheteur; 207.95 vendeur.
1827: 208.90 acheteur; 209.05 vendeur.
1826: 210.00 acheteur; 210.15 vendeur.
1825: 211.10 acheteur; 211.25 vendeur.
1824: 212.20 acheteur; 212.35 vendeur.
1823: 213.30 acheteur; 213.45 vendeur.
1822: 214.40 acheteur; 214.55 vendeur.
1821: 215.50 acheteur; 215.65 vendeur.
1820: 216.60 acheteur; 216.75 vendeur.
1819: 217.70 acheteur; 217.85 vendeur.
1818: 218.80 acheteur; 218.95 vendeur.
1817: 219.90 acheteur; 220.05 vendeur.
1816: 221.00 acheteur; 221.15 vendeur.
1815: 222.10 acheteur; 222.25 vendeur.
1814: 223.20 acheteur; 223.35 vendeur.
1813: 224.30 acheteur; 224.45 vendeur.
1812: 225.40 acheteur; 225.55 vendeur.
1811: 226.50 acheteur; 226.65 vendeur.
1810: 227.60 acheteur; 227.75 vendeur.
1809: 228.70 acheteur; 228.85 vendeur.
1808: 229.80 acheteur; 229.95 vendeur.
1807: 230.90 acheteur; 231.05 vendeur.
1806: 232.00 acheteur; 232.15 vendeur.
1805: 233.10 acheteur; 233.25 vendeur.
1804: 234.20 acheteur; 234.35 vendeur.
1803: 235.30 acheteur; 235.45 vendeur.
1802: 236.40 acheteur; 236.55 vendeur.
1801: 237.50 acheteur; 237.65 vendeur.
1800: 238.60 acheteur; 238.75 vendeur.
1799: 239.70 acheteur; 239.85 vendeur.
1798: 240.80 acheteur; 240.95 vendeur.
1797: 241.90 acheteur; 242.05 vendeur.
1796: 243.00 acheteur; 243.15 vendeur.
1795: 244.10 acheteur; 244.25 vendeur.
1794: 245.20 acheteur; 245.35 vendeur.
1793: 246.30 acheteur; 246.45 vendeur.
1792: 247.40 acheteur; 247.55 vendeur.
1791: 248.50 acheteur; 248.65 vendeur.
1790: 249.60 acheteur; 249.75 vendeur.
1789: 250.70 acheteur; 250.85 vendeur.
1788: 251.80 acheteur; 251.95 vendeur.
1787: 252.90 acheteur; 253.05 vendeur.
1786: 254.00 acheteur; 254.15 vendeur.
1785: 255.10 acheteur; 255.25 vendeur.
1784: 256.20 acheteur; 256.35 vendeur.
1783: 257.30 acheteur; 257.45 vendeur.
1782: 258.40 acheteur; 258.55 vendeur.
1781: 259.50 acheteur; 259.65 vendeur.
1780: 260.60 acheteur; 260.75 vendeur.
1779: 261.70 acheteur; 261.85 vendeur.
1778: 262.80 acheteur; 262.95 vendeur.
1777: 263.90 acheteur; 264.05 vendeur.
1776: 265.00 acheteur; 265.15 vendeur.
1775: 266.10 acheteur; 266.25 vendeur.
1774: 267.20 acheteur; 267.35 vendeur.
1773: 268.30 acheteur; 268.45 vendeur.
1772: 269.40 acheteur; 269.55 vendeur.
1771: 270.50 acheteur; 270.65 vendeur.
1770: 271.60 acheteur; 271.75 vendeur.
1769: 272.70 acheteur; 272.85 vendeur.
1768: 273.80 acheteur; 273.95 vendeur.
1767: 274.90 acheteur; 275.05 vendeur.
1766: 276.00 acheteur; 276.15 vendeur.
1765: 277.10 acheteur; 277.25 vendeur.
1764: 278.20 acheteur; 278.35 vendeur.
1763: 279.30 acheteur; 279.45 vendeur.
1762: 280.40 acheteur; 280.55 vendeur.
1761: 281.50 acheteur; 281.65 vendeur.
1760: 282.60 acheteur; 282.75 vendeur.
1759: 283.70 acheteur; 283.85 vendeur.
1758: 284.80 acheteur; 284.95 vendeur.
1757: 285.90 acheteur; 286.05 vendeur.
1756: 287.00 acheteur; 287.15 vendeur.
1755: 288.10 acheteur; 288.25 vendeur.
1754: 289.20 acheteur; 289.35 vendeur.
1753: 290.30 acheteur; 290.45 vendeur.
1752: 291.40 acheteur; 291.55 vendeur.
1751: 292.50 acheteur; 292.65 vendeur.
1750: 293.60 acheteur; 293.75 vendeur.
1749: 294.70 acheteur; 294.85 vendeur.
1748: 295.80 acheteur; 295.95 vendeur.
1747: 296.90 acheteur; 297.05 vendeur.
1746: 298.00 acheteur; 298.15 vendeur.
1745: 299.10 acheteur; 299.25 vendeur.
1744: 300.20 acheteur; 300.35 vendeur.
1743: 301.30 acheteur; 301.45 vendeur.
1742: 302.40 acheteur; 302.55 vendeur.
1741: 303.50 acheteur; 303.65 vendeur.
1740: 304.60 acheteur; 304.75 vendeur.
1739: 305.70 acheteur; 305.85 vendeur.
1738: 306.80 acheteur; 306.95 vendeur.
1737: 307.90 acheteur; 308.05 vendeur.
1736: 309.00 acheteur; 309.15 vendeur.
1735: 310.10 acheteur; 310.25 vendeur.
1734: 311.20 acheteur; 311.35 vendeur.
1733: 312.30 acheteur; 312.45 vendeur.
1732: 313.40 acheteur; 313.55 vendeur.
1731: 314.50 acheteur; 314.65 vendeur.
1730: 315.60 acheteur; 315.75 vendeur.
1729: 316.70 acheteur; 316.85 vendeur.
1728: 317.80 acheteur; 317.95 vendeur.
1727: 318.90 acheteur; 319.05 vendeur.
1726: 320.00 acheteur; 320.15 vendeur.
1725: 321.10 acheteur; 321.25 vendeur.
1724: 322.20 acheteur; 322.35 vendeur.
1723: 323.30 acheteur; 323.45 vendeur.
1722: 324.40 acheteur; 324.55 vendeur.
1721: 325.50 acheteur; 325.65 vendeur.
1720: 326.60 acheteur; 326.75 vendeur.
1719: 327.70 acheteur; 327.85 vendeur.
1718: 328.80 acheteur; 328.95 vendeur.
1717: 329.90 acheteur; 330.05 vendeur.
1716: 331.00 acheteur; 331.15 vendeur.
1715: 332.10 acheteur; 332.25 vendeur.
1714: 333.20 acheteur; 333.35 vendeur.
1713: 334.30 acheteur; 334.45 vendeur.
1712: 335.40 acheteur; 335.55 vendeur.
1711: 336.50 acheteur; 336.65 vendeur.
1710: 337.60 acheteur; 337.75 vendeur.
1709: 338.70 acheteur; 338.85 vendeur.
1708: 339.80 acheteur; 339.95 vendeur.
1707: 340.90 acheteur; 341.05 vendeur.
1706: 342.00 acheteur; 342.15 vendeur.
1705: 343.10 acheteur; 343.25 vendeur.
1704: 344.20 acheteur; 344.35 vendeur.
1703: 345.30 acheteur; 345.45 vendeur.
1702: 346.40 acheteur; 346.55 vendeur.
1701: 347.50 acheteur; 347.65 vendeur.
1700: 348.60 acheteur; 348.75 vendeur.
1699: 349.70 acheteur; 349.85 vendeur.
1698: 350.80 acheteur; 350.95 vendeur.
1697: 351.90 acheteur; 352.05 vendeur.
1696: 353.00 acheteur; 353.15 vendeur.
1695: 354.10 acheteur; 354.25 vendeur.
1694: 355.20 acheteur; 355.35 vendeur.
1693: 356.30 acheteur; 356.45 vendeur.
1692: 357.40 acheteur; 357.55 vendeur.
1691: 358.50 acheteur; 358.65 vendeur.
1690: 359.60 acheteur; 359.75 vendeur.
1689: 360.70 acheteur; 360.85 vendeur.
1688: 361.80 acheteur; 361.95 vendeur.
1687: 362.90 acheteur; 363.05 vendeur.
1686: 364.00 acheteur; 364.15 vendeur.
1685: 365.10 acheteur; 365.25 vendeur.
1684: 366.20 acheteur; 366.35 vendeur.
1683: 367.30 acheteur; 367.45 vendeur.
1682: 368.40 acheteur; 368.55 vendeur.
1681: 369.50 acheteur; 369.65 vendeur.
1680: 370.60 acheteur; 370.75 vendeur.
1679: 371.70 acheteur; 371.85 vendeur.
1678: 372.80 acheteur; 372.95 vendeur.
1677: 373.90 acheteur; 374.05 vendeur.
1676: 375.00 acheteur; 375.15 vendeur.
1675: 376.10 acheteur; 376.25 vendeur.
1674: 377.20 acheteur; 377.35 vendeur.
1673: 378.30 acheteur; 378.45 vendeur.
1672: 379.40 acheteur; 379.55 vendeur.
1671: 380.50 acheteur; 380.65 vendeur.
1670: 381.60 acheteur; 381.75 vendeur.
1669: 382.70 acheteur; 382.85 vendeur.
1668: 383.80 acheteur; 383.95 vendeur.
1667: 384.90 acheteur; 385.05 vendeur.
1666: 386.00 acheteur; 386.15 vendeur.
1665: 387.10 acheteur; 387.25 vendeur.
1664: 388.20 acheteur; 388.35 vendeur.
1663: 389.30 acheteur; 389.45 vendeur.
1662: 390.40 acheteur; 390.55 vendeur.
1661: 391.50 acheteur; 391.65 vendeur.
1660: 392.60 acheteur; 392.75 vendeur.
1659: 393.70 acheteur; 393.85 vendeur.
1658: 394.80 acheteur; 394.95 vendeur.
1657: 395.90 acheteur; 396.05 vendeur.
1656: 397.00 acheteur; 397.15 vendeur.
1655: 398.10 acheteur; 398.25 vendeur.
1654: 399.20 acheteur; 399.35 vendeur.
1653: 400.30 acheteur; 400.45 vendeur.
1652: 401.40 acheteur; 401.55 vendeur.
1651: 402.50 acheteur; 402.65 vendeur.
1650: 403.60 acheteur; 403.75 vendeur.
1649: 404.70 acheteur; 404.85 vendeur.
1648: 405.80 acheteur; 405.95 vendeur.
1647: 406.90 acheteur; 407.05 vendeur.
1646: 408.00 acheteur; 408.15 vendeur.
1645: 409.10 acheteur; 409.25 vendeur.
1644: 410.20 acheteur; 410.35 vendeur.
1643: 411.30 acheteur; 411.45 vendeur.
1642: 412.40 acheteur; 412.55 vendeur.
1641: 413.50 acheteur; 413.65 vendeur.
1640: 414.60 acheteur; 414.75 vendeur.
1639: 415.70 acheteur; 415.85 vendeur.
1638: 416.80 acheteur; 416.95 vendeur.
1637: 417.90 acheteur; 418.05 vendeur.
1636: 419.00 acheteur; 419.15 vendeur.
1635: 420.10 acheteur; 420.25 vendeur.
1634: 421.20 acheteur; 421.35 vendeur.
1633: 422.30 acheteur; 422.45 vendeur.
1632: 423.40 acheteur; 423.55 vendeur.
1631: 424.50 acheteur; 424.65 vendeur.
1630: 425.60 acheteur; 425.75 vendeur.
1629: 426.70 acheteur; 426.85 vendeur.
1628: 427.80 acheteur; 427.95 vendeur.
1627: 428.90 acheteur; 429.05 vendeur.
1626: 430.00 acheteur; 430.15 vendeur.
1625: 431.10 acheteur; 431.25 vendeur.
1624: 432.20 acheteur; 432.35 vendeur.
1623: 433.30 acheteur; 433.45 vendeur.
1622: 434.40 acheteur; 434.55 vendeur.
1621: 435.50 acheteur; 435.65 vendeur.
1620: 436.60 acheteur; 436.75 vendeur.
1619: 437.70 acheteur; 437.85 vendeur.
1618: 438.80 acheteur; 438.95 vendeur.
1617: 439.90 acheteur; 440.05 vendeur.
1616: 441.00 acheteur; 441.15 vendeur.
1615: 442.10 acheteur; 442.25 vendeur.
1614: 443.20 acheteur; 443.35 vendeur.
1613: 444.30 acheteur; 444.45 vendeur.
1612: 445.40 acheteur; 445.55 vendeur.
1611: 446.50 acheteur; 446.65 vendeur.
1610: 447.60 acheteur; 447.75 vendeur.
1609: 448.70 acheteur; 448.85 vendeur.
1608: 449.80 acheteur; 449.95 vendeur.
1607: 450.90 acheteur; 451.05 vendeur

FORUM
UPTOWN 9112

TARIF DES PETITES AFFICHES

réal (Téléphone Main 7460)
demandez prix et devis. Nous
faisons tous les types d'impr
més (français ou anglais), ave
les traductions et rédactions ne
cessaires.

Le bill de Montréal

PAS DE MONTS-DE-PITTE MUNICIPAUX — UNE TAXE DE \$2 AUX VENDEURS DE GAZOLINE — AMENDE MINIMUM DE \$200 IMPOSABLE PAR LE RECORD — REJET DU PROJET DE TAXE SPECIALE SUR LES GRANDS HOTELS

Québec, 4. (D.N.C.) — Le comité des bills privés a repris, hier soir, l'étude du bill de Montréal. La discussion commence sur la clause 21 du bill qui se rapporte aux règlements concernant l'ouverture et l'entretien des rues et des trottoirs, même sur une propriété privée.

M. St-Pierre dit que l'intérêt général et l'hygiène demandent la suppression de cette mesure. Les membres du comité semblent trouver ce pouvoir un peu trop général et MM. Taschereau, Galipeault et Patenaude expriment des opinions dans ce sens. Ils seraient favorables à accorder le pouvoir de règlement et de surveillance l'entretien et M. St-Pierre déclare que le conseil est prêt à abandonner sa demande relative aux règlements de l'ouverture des rues.

Le paragraphe B, relatif au nettoyage des trottoirs en été et l'imposition d'une taxe pour défrayer les dépenses occasionnées est rejeté, puis vient le paragraphe concernant les monts-de-piété et dépôts municipaux pour objets perdus; il subit le même sort que le précédent.

Et le paragraphe D au sujet de l'inhumation des cadavres, des règlements sur les cimetières est adopté.

Les paragraphes suivants de la même clause 21 sont adoptés sans trop de discussion sans la clause 21 qui n'est pas adoptée. Le pouvoir de déterminer les endroits où l'on vend de la gasoline; ce pouvoir n'a pas d'effet rétroactif.

Le pouvoir qui demandait la cité concernant les soupiraux de caves et de vitrines est limité aux soupiraux.

Le comité permet à la cité d'imposer une taxe de \$2.00 aux vendeurs de gasoline. Le trésorier provincial déclare que le gouvernement veut tendre à faire disparaître les doubles taxes.

La clause 22, au sujet de la procédure à suivre pour les règlements d'emprunt est adoptée, mais la clause 23 relative au délai de désaveu fixé à un mois, est amendée en fixant le délai à deux mois.

La clause 25 demandant de porter à \$200 le minimum de l'amende que le record peut imposer en cas d'infraction aux règlements de la cité est adoptée.

La clause 30, relative à l'imposition d'une surtaxe aux compagnies de téléphones et autres pour usage de rues, ruelles et places publiques, souleva l'opposition des compagnies.

M. O.-S. Tyndale, c.r., demande de suspendre la clause, et le comité se rend à son vote.

La clause 32 portant un pouvoir d'imposer une taxe d'affaires sur clubs, hôtels, auberges, restaurants, etc., taxe non supérieure à 8 1/2 pour cent, est combattue par les propriétaires de grands hôtels qui demandent que cette taxe soit imposée seulement aux hôtels d'une valeur locative de moins de \$1800. Les grands hôtels veulent conserver le système en vigueur actuellement.

Le sénateur Beaudin et M. Raymond défendent la cause des grands hôtels. Le comité rejette la clause telle que rédigée et le statu quo est maintenu.

La clause 33 est adoptée sauf les paragraphes C et D, qui sont suspendus afin de permettre aux compagnies d'assurances concernées par ces paragraphes de faire entendre leurs objections. Les clauses suivantes sont adoptées jusqu'à la clause 40 et le comité s'ajourne à ce matin à 10 heures 30.

Chez les jeunes libéraux

L'Association de la jeunesse libérale a eu comme hôte d'honneur à un dîner au club de Réforme, hier soir, M. Raoul Grothe. Le président de l'association a exprimé son espoir de voir M. Grothe occuper un siège au Conseil législatif. M. Paul Gouin a répété une conférence qu'il donnait récemment sur le vieux Québec.

Long Service

Le "Rafistolage" de tout objet de métal.

Coutelleries, Lustres

Candélabres, Cendriers

Encensoirs, Calices

Est exécuté ici par une main-d'œuvre habile et d'une expérience consommée. Et c'est l'impeccabilité de sa réfection qui assure son long service.

Entrez nous voir ou appelez Est 0143

Les Ouvrages d'Art en Cuivre

LIMITÉE

O. CONSTANTINEAU, Adm.

247 Sanguinet, Montréal

La mort de M. Pugsley

LE COMMISSAIRE DES RECLAMATIONS CONTRE L'ALLEMAGNE EST MORT HIER SOIR A TORONTO. — IL FUT MINISTRE DANS LE CABINET LAURIER, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK A PRES AVOIR ETE PREMIER-MINISTRE DE CETTE DERNIERE PROVINCE.

Toronto, 4. (S.P.C.) — M. Pugsley, commissaire des réclamations contre l'Allemagne, ancien ministre des travaux publics dans le cabinet Laurier, ancien lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick est mort hier soir à 11 heures 15 de la pneumonie, à l'âge de 75 ans.

M. William Pugsley était né à Sussex, N.-B., le 27 septembre 1850. Il fréquenta l'école publique de cet endroit, reçut le titre de bachelier en arts de l'université du Nouveau-Brunswick en 1888. Il fut admis au barreau le 27 juin 1872 et créé conseil de la reine en 1891.

Il entra dans la politique provinciale au mois de juillet 1885. Elu député à la législature en remplacement du Dr Vail, décédé quelques temps auparavant il fut réélu aux élections générales de 1886 et de 1890. De mars 1887 à mai 1889, il fut président de la législature. En cette dernière année, il fut sollicité général dans le gouvernement Blair.

En 1892, il donna sa démission, mais quatre ans plus tard, il reentra dans la politique, dans le domaine fédéral cette fois. Il fut élu dans la ville de St-Jean. Trois ans plus tard, il se faisait élire à la législature et acceptait le poste de procureur général dans le gouvernement de M. L. J. Tweedie à la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, en février 1907. M. Pugsley fut choisi comme premier ministre, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de la session de la législature.

M. Pugsley revint à la politique fédérale en 1907. Il se présenta dans le comté de St-Jean, rendu vacant par la mort du Dr Stockton. A la suite de son élection, il entra dans le gouvernement Laurier à titre de ministre des travaux publics, en remplacement de M. Charles Hyman, qui avait donné sa démission. Il garda ce portefeuille jusqu'à la chute du gouvernement Laurier à l'élection générale de 1911.

Durant sa longue carrière, M. Pugsley fut, à différentes époques, rapporteur de la cour suprême, examinateur en droit civil de l'université du Nouveau-Brunswick, directeur de la société d'Horticulture de St-Jean, et des mines Black Consolidated, promoteur de la Saskatchewan and Western Land Company, en 1907, membre de la conférence internationale de conseils législatifs de l'un des conseils législatifs des provinces devant le conseil privé d'Angleterre dans le différend entre les provinces et le Dominion concernant la réduction de la représentation des vieilles provinces, à l'exception de Québec, après le recensement de 1904.

M. Pugsley épousa, le 6 janvier 1876, Fannie, fille de feu Thomas Parks, de Saint-Jean, qui mourut au mois de mai 1914. L'année suivante, il épousa Mlle MacDonald, également de Saint-Jean.

L'Ouest a progressé

M. ROBERT FORKE RAPPELE LE TEMPS OU IL A VU UNE CHARRETTE EMBOURBÉE JUSQU'AUX ESSIEUX DANS LES RUES DE WINNIPEG

M. Robert Forke, chef de parti progressiste, a été l'hôte d'honneur hier soir, du Women's Canadian Club, à l'hôtel Windsor.

Il a parlé du développement de l'Ouest depuis 40 ans. Il a rappelé que vers 1870, il a vu sur la principale rue de Winnipeg alors une petite ville de province, une charrette emboîlée jusqu'aux essieux.

C'était au temps où la prairie s'étendait vierge, nette de tous les ans les édifices qui en souillaient l'aspect aujourd'hui.

M. Forke a comparé le Canada à une maison trop grande pour ceux qui l'habitent et que l'on a trop meublée de chemins de fer, de canaux, etc., d'un prix tel qu'ils ne peuvent payer le coût d'entretien. L'immense étendue du territoire contribue plus que tout autre chose à créer l'Est et l'Ouest, mais il faut détruire l'esprit d'exclusivisme régionalisme. Le peuple doit apprendre à penser en Canadien, et faire les sacrifices voulus toutes les fois que le bien du Canada est en jeu.

Blessés dans un déraillement

A. Parenteau, mécanicien et A. Brady, chauffeur de locomotive, de Richmond, tous deux à l'emploi des Chemins de fer Nationaux du Canada, ont été blessés hier après-midi dans un déraillement entre Princeville et Victoriaville.

Le convoi déraillé est le régulier qui fait le service Montréal-Québec. Aucun voyageur n'a été blessé et les dommages sont très peu considérables. Parenteau et Brady ne sont pas blessés sérieusement.

Un mécanicien de locomotive tué

Michael J. Carmody, mécanicien du Pacifique Canadien, s'est fracturé le crâne hier après-midi, vers 5 heures et est mort instantanément. L'accident est arrivé au petit pont du grand boulevard, à Notre-Dame-de-Grâce. Pendant que la locomotive était en marche, Carmody a avancé la tête en dehors pour examiner une pièce extérieure de la locomotive. S'est trouvé à frapper un montant en bois du pont et a été projeté en dehors de la machine.

Carmody était âgé de 62 ans et était mécanicien depuis 1888.

Evaluation d'un milliard

MONTREAL POSSEDE UNE EVALUATION IMMOBILIERE DE \$1,000,000,000 — STATISTIQUES CONCLUANTES DU TRESORIER DE LA VILLE

L'évaluation foncière de la métropole a dépassé le milliard, l'an dernier, avec le chiffre imposant de \$1,006,491,850. Les propriétés exemptées de taxes atteignent un montant de \$239,793,234, ce qui laisse un montant de \$766,698,616 en immeubles imposables.

Les exemptions se recrutent surtout dans les immeubles qui appartiennent à la ville, au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral; sous ces trois chefs elles s'élèvent à plus de \$150,000,000. Il reste une somme plutôt maigre, vu l'importance de la ville, pour les églises, les écoles, les collèges, les couvents, les hôpitaux et les institutions de charité.

Le quartier St-Georges et le quartier Saint-André, deux quartiers anglais de la partie ouest de la ville, arrivent d'emblée en tête des trente-cinq quartiers de la ville, tant pour l'évaluation totale, que pour la valeur foncière imposable. Leur valeur foncière respective est de \$195,312,006 et de \$92,684,934, ce qui représente avec un total de \$287,996,940, un quart de la valeur foncière de Montréal.

Le trésorier de la ville publie des statistiques intéressantes sur ce point.

Les principaux quartiers, sous le rapport de l'évaluation foncière totale, sont dans l'ordre suivant:

EVALUATION TOTALE

St-Georges, \$195,312,006; Saint-André, \$92,684,934; Ville-Marie, \$92,157,192; Notre-Dame-de-Grâce, \$52,246,606; Sainte-Anne, \$44,858,590; Saint-Laurent, \$37,092,650; Maisonneuve, \$31,792,593; Crémazie, \$29,466,800; Saint-Louis, \$27,635,550; Saint-Henri, \$24,957,170; St-Jacques, \$24,612,895; Saint-Jean-Baptiste, \$24,521,851; Delorimier, \$24,172,000; Saint-Joseph, \$22,198,850.

Si on enlève les exemptions de taxes, le rang des quartiers se trouve sensiblement modifié, comme suit:

EVALUATION IMPOSABLE

Saint-Georges, \$153,625,875; Saint-André, \$63,345,664; Notre-Dame-de-Grâce, \$45,742,513; Sainte-Anne, \$34,931,880; Saint-Laurent, \$33,226,150; Maisonneuve, \$24,943,345; Crémazie, \$22,866,425; Ville-Marie, \$21,999,267; Saint-Louis, \$21,970,650; St-Jean-Baptiste, \$21,675,850; St-Henri, \$20,809,750; Delorimier, \$20,480,250; St-Joseph, \$20,384,500; St-Jacques, \$20,260,895.

Ainsi Ville-Marie retombe du troisième au huitième rang, et St-Jean-Baptiste remonte du douzième au dixième rang.

Les exemptions de taxes se répartissent ainsi dans les principaux quartiers:

St-Georges, \$41,686,131; Ville-Marie, \$40,157,925; St-André, \$29,339,270; Sainte-Anne, \$10,266,559; Maisonneuve, \$6,849,250; La Fontaine, \$6,784,700; Crémazie, \$6,600,175; Notre-Dame-de-Grâce, \$6,504,093; St-Louis, \$5,664,900; Ahuntsic, \$5,243,165; St-Paul, \$4,975,500; Hochelaga, \$4,933,750; St-Jacques, \$4,352,000; St-Marie, \$4,208,900; St-Henri, \$4,147,350.

Les rotariens reviennent de Québec

Trois trains spéciaux bondés de Rotariens retournent dans leurs foyers à la suite de leur congrès tenu à Québec lundi et mardi, ont quitté la vieille capitale hier soir par voie du Pacifique Canadien.

Le premier, composé de neuf wagons et portant plus de 100 Rotariens, est passé à Montréal à 4.30 heures ce matin et doit arriver à Syracuse, N.Y., à 2 heures cet après-midi.

Le second, qui transportait dans ses onze wagons plus de 200 délégués, est passé ici à 4.40 heures ce matin, se rendant à Utica, N.Y., qu'il doit atteindre à 1 heure cet après-midi.

Les délégués des clubs Rotary de Montréal et des villes environnantes, sont revenus sur une section spéciale du train de nuit, quatre wagons ayant été mis à leur disposition. Plusieurs Rotariens des villes de l'Ontario passeront à Montréal dans le cours de la journée, sur les trains réguliers.

Pour ceux qui paient taxes aux Etats-Unis

Le consul général des Etats-Unis annonce qu'un représentant du département du trésor américain, M. Bernard P. Fox, sera aux prises du consul, édifice Drummond, chambre 102, 511, ouest, rue Saint-Catherine, à partir du 3 mars jusqu'au 14 mars inclusivement, pour aider les citoyens américains et autres résidents au Canada, sujets à la taxe sur le revenu des Etats-Unis, à préparer leurs rapports. Le consul engage les intéressés à aller visiter M. Fox le plus tôt possible.

IL Y A QUINZE ANS

(Le Devoir du 4 mars 1910)

Le Dr Turcotte, député de Nicolet, le Dr Paquet, de l'Islet, et M. Ernest Roy, de Dorchester, donnent leur opinion sur le bill Brodeur aux Communes. Le premier est en faveur du bill, le second est en faveur de l'amendement Monk et du plébiscite. Le troisième ne veut pas de plébiscite.

Séance oratoire à la Chambre belge au sujet de la succession de Léopold II.

La poste à travers les âges

M. Victor Gaudet, directeur de la Poste à Montréal, donnera une conférence à la salle Saint-Sulpice à 8 heures 30, samedi soir sur "La poste à travers les âges".

Un ultimatum des mineurs

LE PRESIDENT DE L'UNITED MINE WORKERS AVERTIT LA BRITISH EMPIRE STEEL CORPORATION QUE LES PREPOSÉS AUX POMPES QUITTERONT LEUR TRAVAIL SI LA COMPAGNIE PERSISTE A REFUSER DU TRAVAIL A LEURS AUTRES COMPAGNONS

Halifax, 4. (S.P.C.) — Donnant pour raison que la British Empire Steel Corporation menace ses ouvriers par la faim, le président de l'United Mine Workers a fait tenir un ultimatum au vice-président de la compagnie, le menaçant d'une grève des ouvriers qui entre-tiennent les mines en bon état en empêchant qu'elles soient inondées. Si une telle grève a lieu, les dommages seront considérables, à moins que la compagnie puisse faire fonctionner les pompes par ses autres employés.

Dans sa lettre, le président des mineurs dit qu'il y aura une crise si les ouvriers continuent à ne pas avoir de travail et si la compagnie maintient sa décision de ne plus leur accorder de crédit dans ses magasins. "Dans ces circonstances, ajoute le président des mineurs, avec votre connaissance de la situation, nous devons vous accuser d'une tentative délibérée pour provoquer des soulèvements dans cette région. Nous n'avons pas un très grand respect pour vos qualités administratives, mais nous ne pouvons concevoir que vous en manquiez au point de continuer dans cette voie et croire quand même qu'il en résultera autre chose que la ruine et le désordre. Manquant de courage pour causer ces tristes résultats par une réduction des taxes des salaires, vous avez pris le moyen détourné mais aussi effectif qui consiste à les réaliser par la faim."

Il dit ensuite que tout en comptant de l'incompétence de l'administration, il reste clair que, pour des raisons qu'il ne connaît pas, la politique de la compagnie semble être de ruiner l'industrie houillère dans l'île du Cap Breton. Il suppose que c'est un moyen facile pour le président de la compagnie de laisser tomber une entreprise qu'il semble incapable de diriger avec succès.

Ensuite vient l'ultimatum à la compagnie. Il leur accorde une période de 24 heures à partir de 3 heures de cet après-midi pour (1), rétablir le crédit aux ouvriers dans les magasins de la compagnie, et (2), pour ordonner la reprise du travail dans les mines nos 2, 4 et 6, de Glace Bay, au moins pendant quatre jours par semaine. Si, à 3 heures cet après-midi, la compagnie ne s'est pas rendue à cette demande des mineurs, les ouvriers d'entre-tretien quitteront leur travail.

Le président des mineurs, M. J. W. McLeod, a aussi fait tenir un nouveau message au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. Il lui dit ne pas avoir rencontré le sous-ministre des mines qui devait venir s'occuper du différend de Glace Bay. "La situation, ajoute-t-il, atteint son point culminant sous l'indifférence manifeste du gouvernement et de la compagnie. La simple charité, s'il n'est d'autres raisons, devrait vous presser à adopter les mesures nécessaires pour aider des gens sans ressources qui sont les citoyens de cette province." Il termine en disant que la diminution des revenus de la province qui résultera d'une telle crise devrait induire le gouvernement à agir dans le sens nécessaire.

Le premier ministre Armstrong a répondu au président des mineurs qu'il regrette que le sous-ministre des mines n'ait pu le rencontrer et il l'assure des bonnes dispositions du gouvernement.

Il dit que l'assistance, dans un tel cas, doit venir d'abord de la municipalité et il se voit incapable de comprendre que le président des mineurs n'ait pas pensé immédiatement à lui. Il lui conseille de s'adresser d'abord à la municipalité et ensuite à celle-ci ne peut subvenir aux besoins de la population, alors le gouvernement provincial pourra prendre les mesures nécessaires pour lui venir en aide.

Le maire de Glace Bay a déclaré que la municipalité assiste les chômeurs des mines 2 et 4 depuis trois mois, mais si la situation continue pendant un certain temps et si elle s'aggrave, les autorités locales ne pourront plus y subvenir.

Le préfet de comté du Cap Breton a assuré qu'aucun rapport de détresse n'est venu de la région où est située la mine no 6.

Le procureur général, M. W. O'Hern a dit que la situation est calme, au Cap Breton et qu'il ne prévoit aucune difficulté. Mais si les choses s'aggravent et que les autorités locales demandent l'aide du gouvernement, celui-ci sera obligé de maintenir l'ordre.

Aquittement de White

LE JURY DES ASSISES A ACQUITTE HIER APRES-MIDI CHRISTOPHER WHITE QU'ON ACCUSAIT DU MEURTRE DE CLARK

Christopher White, accusé du meurtre de William Clark, a été acquitté hier après-midi, par le jury de la Cour d'assises après 35 minutes de délibérations. White pourra se vanter d'avoir passé par de multiples sensations. Il a déjà été condamné à mort et devait être pendu le 19 décembre dernier. La cause a été portée en appel. La Cour d'appel a ordonné un nouveau procès parce que la couronne avait fait entendre des témoins pour prouver que White était d'un naturel querelleur. La Cour d'appel a décidé que la seule preuve que l'on puisse amener pour prouver le caractère d'un prévenu, ce sont les condamnations qu'il a subies.

Le juge Wilson a félicité les avocats de la Couronne que de la défense, dans les plaidoyers qu'ils ont faits. Il a déclaré que jamais depuis vingt ans il n'avait entendu de plaidoyers aussi au point de côté légal et si justes quant à l'exposé des faits.

Lorsque White a été acquitté, il s'est mis à discuter avec le gardien, puis soudain se tournant vers le juge a demandé s'il pouvait serrer la main aux jurés. Le juge lui a répondu en riant qu'il le pouvait et qu'il avait bien raison de le faire.

Sept paquebots sont en retard

LA TEMPETE QUI A PASSE SUR L'ATLANTIQUE A RETARDE DE PLUSIEURS HEURES L'AUSONIA, L'ASIA, L'OLYMPIC, L'AURANIA, LE LAPLAND, LE BALTIC ET LE REPUBLIC. — LE MARBURN EST ARRIVE A SAINT-JEAN HIER APRES-MIDI. — L'EMPRESS OF SCOTLAND EST A CONSTANTINOPLE

New-York, 4. — Les dernières tempêtes qui ont soufflé sur l'Atlantique ont empêché sept paquebots d'arriver à New-York au jour fixé. Elles ont retardé d'une journée l'Ausonia, de la compagnie Cunard, l'Asia, de la compagnie Faber, l'Olympic, de la compagnie White Star, l'Aurania, de la compagnie Cunard, et le Lapland, de la compagnie Red Star. Elles ont retardé de deux jours le Baltic, de la compagnie White Star, et le Republic, des "United States Lines".

GROS CONTINGENT D'IMMIGRANTS ECOSSAIS

Le paquebot de la compagnie White Star-Dominion le Regina qui est arrivé à Halifax lundi, a amené au pays le premier gros contingent d'immigrants écossais à venir au pays cette année. Ce groupe d'immigrants se compose de cent cinquante familles écossaises, dont un certain nombre s'établira sur des fermes.

LE MARLOCH

Le Marloch, du Pacifique Canadien, est arrivé à Saint-Jean, hier. Le Marloch transportait plusieurs étalons d'Ecosse de grand prix.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Marburn, du Pacifique Canadien, venant d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg, est arrivé à Saint-Jean hier après-midi.

Le Bremen, du "North German Lloyd", venant de Brême, arrive à Halifax cet après-midi. Il sera à New-York vendredi.

Le Pittsburgh, de la compagnie Red Star, venant d'Anvers et de Cherbourg, en route pour New-York, doit faire escale à Halifax demain.

L'Olympic, de la compagnie White Star, venant de Southampton et de Cherbourg, arrive à New-York aujourd'hui.

Le Westphalia, des "United States Lines", venant de Hambourg et d'Halifax, arrive à New-York aujourd'hui.

Le Lapland, de la compagnie Red Star, venant de la Méditerranée, arrive à New-York aujourd'hui.

Le Republic, des "United States Lines", venant de Brême, arrive à New-York aujourd'hui.

L'Empress of Scotland, du Pacifique Canadien, est arrivé à Constantinople hier après-midi. Ce paquebot est à faire une excursion en Méditerranée.

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

Le Canadian Aviator a appareillé le 3 mars et est en route pour Londres et Anvers.

Le Canadian Traveller est arrivé à Boston le 3 mars.

Le Canadian Inventor a appareillé à Kôbe le 2 mars et est en route pour Vancouver.

Le Canadian Fisher a appareillé à Béziers le 2 mars et s'est mis en route pour Kingston.

Le Canadian Otter a appareillé à la Guadeloupe le 2 mars et s'est mis en route pour la Barbade.

Le Canadian Hunter a appareillé à Anvers le 1er mars et est en route pour Saint-Jean.

L'exposition de Wembley

Les succès que le Canada a remportés à l'exposition de Wembley, l'été dernier, ont engagé le gouvernement fédéral à y participer encore cette année.

Notre participation à l'exposition l'an dernier a fait connaître la grandeur de notre pays et l'immensité de ses richesses naturelles et permis aux exposants canadiens de nouer des relations commerciales profitables.

On a regretté l'absence d'exposants canadiens-français l'an dernier — cette abstention a même été commentée de diverses manières dans la presse — mais nous espérons que nos industriels vont se rattraper en 1925.

Nous conseillons fortement aux industriels canadiens-français de profiter de l'occasion qui leur est donnée de prouver que nous sommes une force économique au pays.

Ils ont toutes les facilités de s'assurer l'espace et de faire leur exposition comme bon leur semble. En s'adressant à M. J.-S. McKinnon, Représentant Industriel Canadien, 205, immeuble de la Banque Royale, Toronto, ils obtiendront, en français, tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

Prenez bonne note que les demandes d'espace doivent être transmises à M. McKinnon d'ici au 20 mars, qui est le dernier jour où elles seront reçues.

(Communiqué)

Permis de construire

Les permis de construction accordés hier ne représentent qu'une valeur de \$16,100. L'immeuble le plus important est une maison d'habitation de cinq logements au coût de \$9,000.

Il n'y a que trois permis de quel- que importance:

Rue Drake, quartier Saint-Paul, une écurie, 30 x 50, à 2 étages; coût, \$2,000. Propriétaire, H. Dupuis, 33 Drake.

Boulevard Rosemont, quartier Montclair, une maison formant 2 logements, 25 x 45, à 2 étages; coût, \$3,500. Propriétaire, A. Lapiere, 2252 Ave. de Lorimier.

Rue Saint-Denis, quartier Villars, une maison formant 5 logements, 25 x 68, à 3 étages; coût, \$9,000. Propriétaire, Georges Besner, 2068 Saint-Denis.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

CHAPEAUX PRETS A ETRE PORTES

Pour la troisième journée de l'Ouverture des Modes



Paille Milan combinée de soie taffetas et soie faille; tous les plus nouveaux modèles de saison, offrant les calottes et bords à nouvel effet; nuances: bleu poudre, alcazar, chardon, bois, chêne, vert amande, sable, brun africain et noir; garnitures de fleurs sur le dessus ou le côté; régulier jusqu'à 6.00 pour **3.98**

ELEGANTS NOUVEAUX CHAPEAUX DE PRINTEMPS dont quelques modèles importés, en paille italienne et pedaline de belle qualité combinées de taffetas et de soie faille; grande variété de grandes formes pour soirée ou thé; magnifiques garnitures de roses et de fantaisies; toutes les nuances les plus nouvelles, ordinaires ainsi que noir; spécial **14.98**

Dupuis Frères — Rayon des Modes — Au premier.

SPECIAL